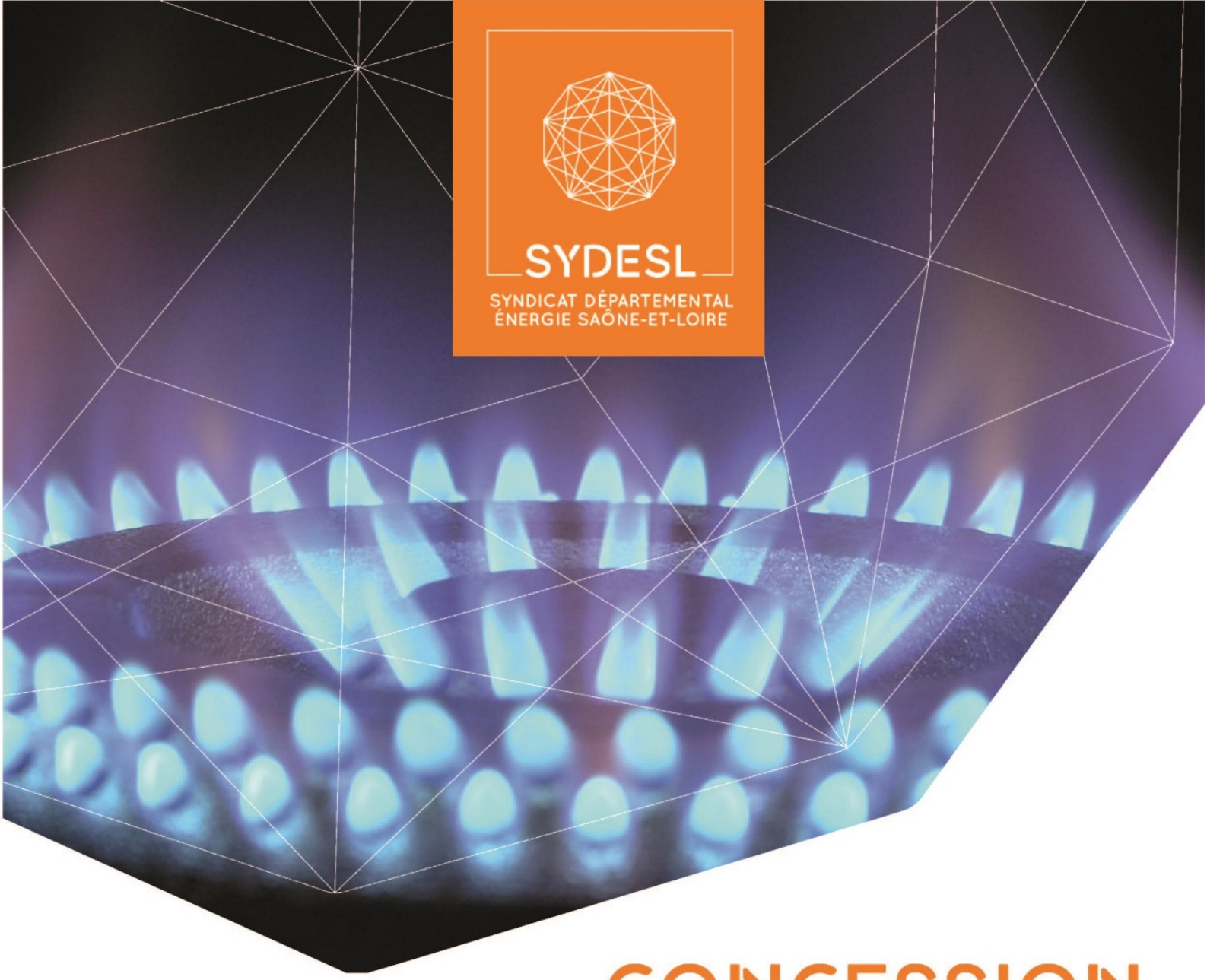

SYDESL

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIE SAÔNE-ET-LOIRE

CONCESSION GAZ

Rapport de contrôle
Exercice 2016

SYDESL
Cité de l'Entreprise - 200, boulevard de la Résistance - 71000 MÂCON
contact@sydesl.fr - www.sydesl.fr

PREAMBULE

L'ensemble des informations produites dans ce document est issu des bases de données du concessionnaire exploitant le service public, Gaz Réseau Distribution France.

Le SYDESL a confié une mission d'accompagnement au Cabinet AEC pour l'aider dans ce contrôle portant sur l'exercice 2016.

L'AEC et le SYDESL ont travaillé autour des données source pour procéder :

- à un contrôle de leur qualité, de leur véracité, de leur cohérence…
- à la production de ratios, de graphiques et de cartes.

Ainsi, les différents éléments sont issus de bases techniques (éléments généraux et alimentations, répartition des incidents sur ouvrages concédés), de bases travaux (évolution de l'infrastructure de distribution), de sources commerciales et clientèles (quantités acheminées, services aux usagers), et d'origine comptable (éléments patrimoniaux).

Les éléments analysés dans le cadre de ces investigations sont exclusivement ceux qui ont été fournis par les services de GRDF exploitant des réseaux concédés par le SYDESL. Ces éléments mis à disposition ont été discutés au cours d'entretien avec le concessionnaire, ce qui a permis d'apprécier la qualité des données fournies.

La mission confiée au Cabinet AEC a porté sur l'ensemble des données remises par le concessionnaire avec un focus sur 3 thématiques :

- Les éléments comptables et financiers
- La qualité d'enregistrement des données techniques
- La facturation des prestations et de la livraison gaz

La mission de contrôle a porté à la fois sur le gaz naturel et sur la DSP en gaz propane pour la commune de Cronat.

SOMMAIRE

1- LA CONCESSION GAZ 2016 EN CHIFFRES 4
2- L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION 7
A – Les canalisations de distribution 7
1- Par niveau de pression 7
2- Par matériaux 9
3- Age du réseau 11
B- Robinets, postes et batteries de détente, télé exploitation 14
C- Les conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collectif 16
D- Raccordements 17
E- Extensions, remises gratuites, renouvellement 17
G – Infrastructures en gaz propane 21
3- LES USAGERS 25
A- Surveillance des ouvrages concédés 25
B- Incidents d'exploitation 27
C- Livraison de gaz et services aux usagers 31
D- Facturation de la livraison du gaz 33
E- Facturation des prestations au catalogue 34
F- Les calculs de rentabilité 34
G- Les usagers en gaz propane 35
4- LE PATRIMOINE – analyse comptable et financière 37
A – La valeur brute d'actif 37
1- La concession historique 37
2- concession « DSP » 38
B- Le compte droits du concédant 40
1- Le compte Droit du concédant pour la concession historique 41
2- Le compte Droits du concédant pour les DSP « loi Sapin » 42
C- Cohérence des états d'inventaire 43
1- Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution 44
2- Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement 47
3- Analyse sur les autres biens concédés 48
5- La redevance de concession 50
D- LE PATRIMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE 51
5 – CONCLUSION – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE 53

1- LA CONCESSION GAZ 2016 EN CHIFFRES

Le territoire concédé (gaz naturel et propane)

119 communes dont :

- 107 desservies en gaz naturel dans un cadre monopolistique en DSP « historique » du SYDESL,

- 11 communes en DSP gaz naturel « individuelles » exploitées par GRDF suite à une mise en concurrence

- 1 commune desservie en gaz propane (Cronat)

13 contrats de concession

238 communes desservies en gaz sur le département

160 144 habitants sur le territoire concédé en gaz naturel (population totale) soit 28% de la population départementale

Les usagers (gaz naturel)

38 340 points de livraisons actifs (pla)

67 557 résidences principales (rp)

Taux de raccordement moyen 56,8% (nombre pla / nombre rp)

Le patrimoine concédé – inventaire physique (gaz naturel)

4,184 km de réseau basse pression (BP)

1 218,771 km de réseau moyenne pression B (MP B)

98,7 km de réseau moyenne pression C (MP C)

Total : 1 321,7 km de réseau, dont :

- 93,5% sur DSP « historique »
- 6,5% sur périmètre DSP

55 postes de livraison de transport

Gaz propane

Une fiche dédiée est insérée en fin de rapport

Taux de desserte des résidences principales

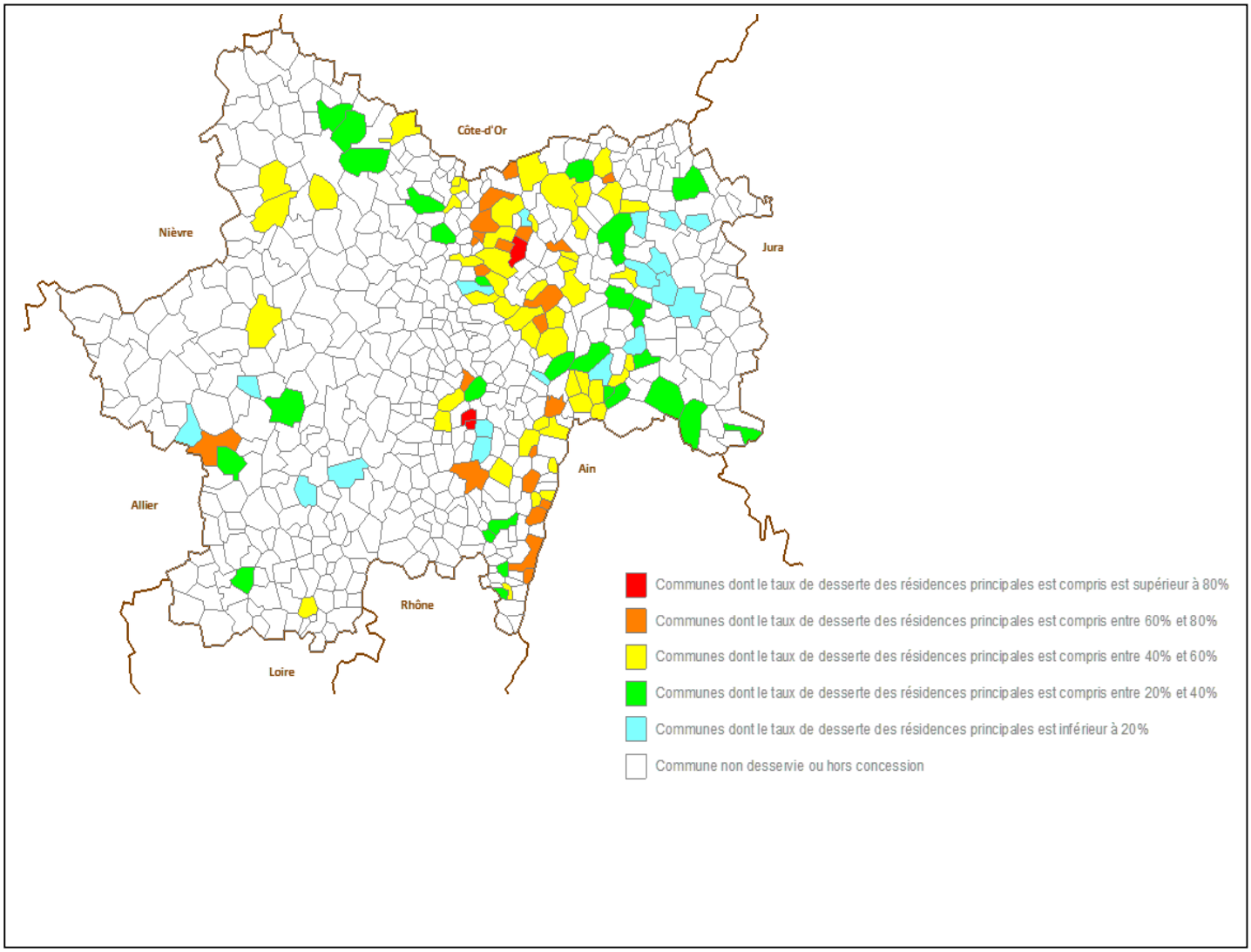

Source : GRDF – mission de contrôle ex 2016

Les résultats analysés dans ce document sont ceux analysés pour l'exercice 2016 sur la base des éléments fournis par les concessionnaires GRDF et ANTARGAZ FINAGAZ. Ces données sont issues du compte rendu d'activité de chaque concessionnaire et des données remises suite à la demande spécifique du SYDESL.

Pour GRDF, le contrôle s'est complété d'un entretien avec les représentants du concessionnaire qui s'est tenu le 03 avril 2018 à Mâcon dans les locaux du concessionnaire.

2- L'INFRASTRUCTURE DE DISTRIBUTION

A fin 2016, 119 communes avaient transféré leur compétence au SYDESL (118 en gaz naturel et 1 en gaz propane).

107 communes sont desservies en gaz dans le cadre de la concession dite « historique » car elles ont été mises en place sans procédure de mise en concurrence dans le cadre de la Loi de nationalisation n°46.628 du 8 avril 1946 modifiée et de ses textes d'application. Ces concessions, pour 107 communes (**liste en Annexe 1**) sont actuellement exploitées par GRDF.

La différence avec GRDF qui affiche 108 communes s'explique par le fait que GRDF ne prend pas en compte le rapprochement des 2 communes Fragnes et La Loyère qui ont formé la commune nouvelle Fragnes-La Loyère au 1er janvier 2016.

11 concessions en DSP ont été mises en place dans le cadre de la Loi Sapin n°93.122 du 29 janvier 1993 modifiée et du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Sont concernées, les communes de :

Ameugny	La Motte-Saint-Jean	Savigny-sur-Grosne
Bonnay	Malay	Semur-en-Brionnais
Brienne	Saint-Usuge	Simandre
Jouvençon	Salornay-sur-Guye	

Par rapport au terme de l'exercice précédent, le périmètre concédé compte une commune de plus avec la commune de TAIZE qui a transféré sa compétence au SYDESL.

Les tendances affichées dans ce document ne sont donc pas à périmètre constant sauf précision contraire.

Les données affichées dans ce rapport pour le gaz naturel intègrent, sauf précision, l'addition des 11 DSP et des 108 communes intégrées au contrat historique.

Les données pour le gaz naturel sont traitées à part.

A – Les canalisations de distribution

Les réseaux de distribution publique sont alimentés à partir du réseau de transport haute pression via 40 postes de détente faisant l'interface avec le réseau de distribution ; ouvrages situés en dehors du périmètre concédé.

1- Par niveau de pression

Trois pressions sont utilisées :

- La basse pression (BP) de 17 à 25 mbar ;
- La moyenne pression de type B (MPB) et de type C (MPC) de 0,3 à 16 bar

km	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
BP	5,97	n.c	5,097	5,097	5,099	4,37	4,18
MPB	1 237,29	n.c	1 252,15	1 258,04	1 260,74	1 213,25	1 218,77
MPC	101	n.c	99,67	99,66	99,66	97,7	98,74
TOTAL	1 344,27	n.c	1356,9	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7
… dont périmètre "historique"	1 260,3	n.c	1 272,8	1 278,6	1 281,3	1 231	1 237,2
… dont périmètre "DSP"	83,96	n.c	84,07	84,2	84,2	84,35	84,5

Longueur (m) de réseau par usager	34,6	-	34,9	34,9	34,9	34,6	34,5
… dont longueur (m) de réseau par usager "historique"	33,1	-	33,5	33,5	33,5	33,1	33
… dont longueur (m) de réseau par usager "DSP"	103,1	-	99,4	98,1	96,5	96,4	95,1

Source : GRDF – inventaire physique 2016

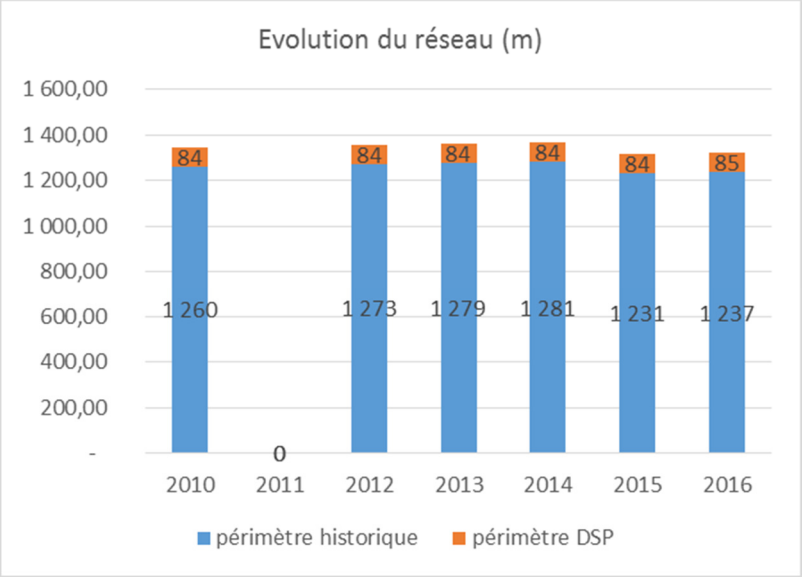

Source : GRDF – inventaire physique 2016

Au terme de l'exercice 2016, l'infrastructure de distribution compte 1 321 kilomètres de réseaux contre 1 315 kilomètres fin 2015, soit une hausse de 0,4%. A périmètre constant, on observe une augmentation du linéaire inventorié de 0,3% (+ 3,928 kilomètres) entre 2015 et 2016.

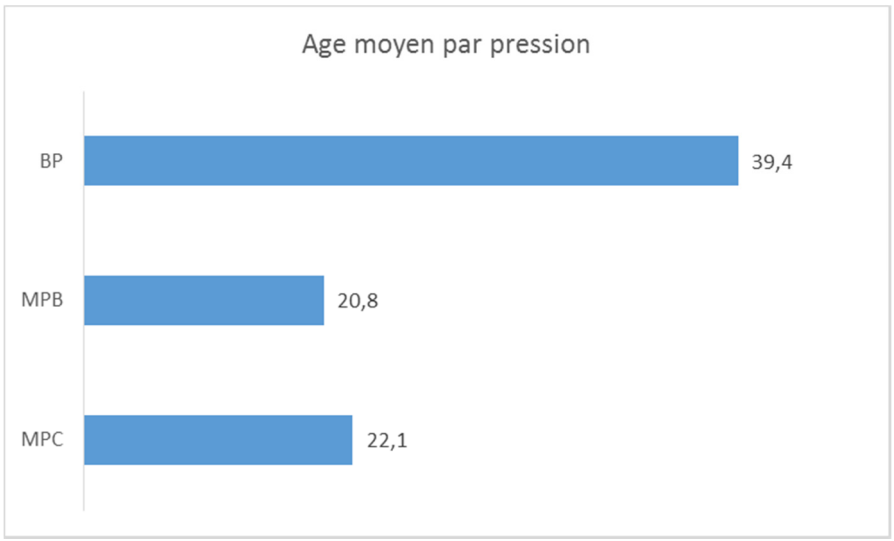

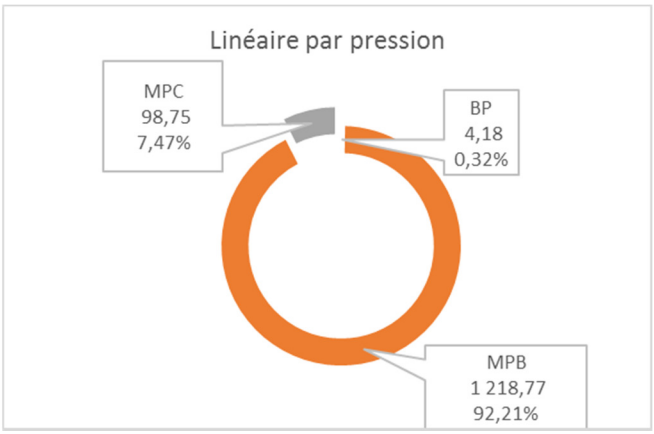

Source : GRDF – inventaire physique 2016

S'agissant de la constitution des réseaux implantés sur le périmètre, il convient de souligner :

- Qu'ils sont majoritairement exploités en moyenne pression B (92%), la part restante étant exploitée en moyenne pression C (7%) et en basse pression (<1%) ;
- Que l'âge moyen du réseau sur l'ensemble du périmètre est de 21 ans à la fin 2016, traduisant des infrastructures globalement jeunes en moyenne, même si des disparités importantes sont constatées entre les différentes communes du périmètre (87 ans pour les canalisations les plus anciennes).

2- Par matériaux

Les réseaux et les branchements sont majoritairement réalisés en polyéthylène (PE). L'acier et le cuivre sont aussi employés.

Le PE, d'une durée de vie estimée à une centaine d'années, est dorénavant le plus utilisé car c'est un matériau souple qui limite la pose de raccords susceptibles d'être à l'origine de fuites. Fin 2015, ce matériau représente 85% des canalisations installées.

km	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Polyéthylène	*1 140,3*	*n.c.*	*1 154,4*	*1 160,7*	*1 163,4*	*1 116,6*	*1 122,5*
Acier	*201,7*	*n.c.*	*200,7*	*200,3*	*200,3*	*197,3*	*197,7*
Fontes ductiles	*2,3*	*n.c.*	*1,8*	*1,8*	*1,8*	*1,5*	*1,5*
TOTAL	*1 344,3*	*n.c.*	*1 356,9*	*1 362,8*	*1 365,5*	*1 315,3*	*1 321,7*

Source : GRDF – inventaire physique 2016

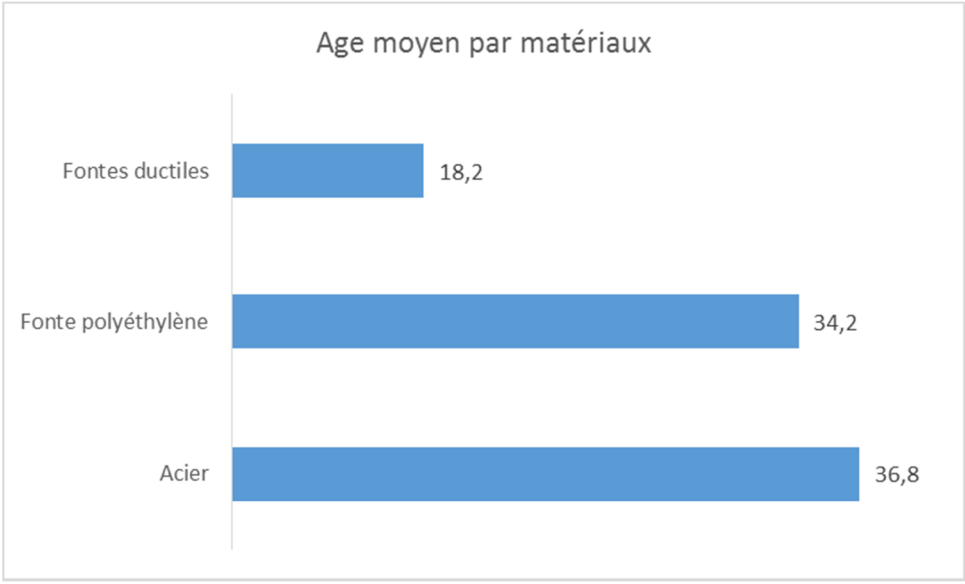

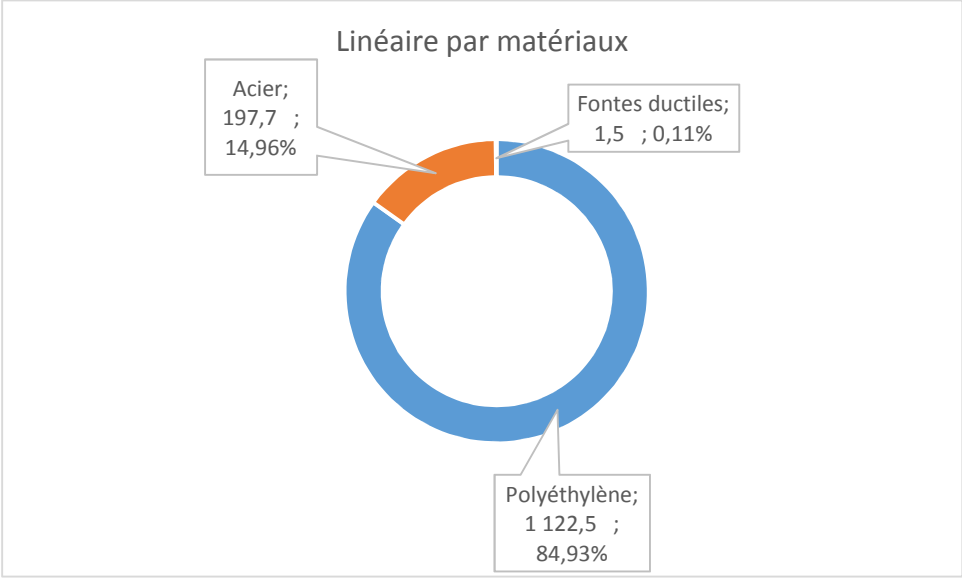

Source : GRDF – inventaire physique 2016

Les matériaux constitutifs des réseaux se répartissent à 85% en polyéthylène, 15% en acier, **et une part très marginale (<1%) en fontes ductiles (1,5km exclusivement sur la Commune de Mâcon). Il n'y a plus de fonte grise sur le réseau.**

Notons qu'une part des canalisations en acier est non protégée cathodiquement de façon active contre les phénomènes de corrosion en raison notamment de leurs conditions d'implantation. En 2016, ce linéaire atteint 1 830 mètres (identique à celui de l'exercice 2015).

La protection cathodique des canalisations en acier a pour objectif de protéger l'acier contre la corrosion provoquée par la nature du terrain dans lequel la canalisation est enterrée. Les mesures de potentiel sur les canalisations acier ont pour objet de s'assurer que la protection cathodique est efficace.

3- Age du réseau

Le suivi de l'âge des réseaux se fait sur 3 périodes : ouvrages inférieurs à 30 ans, de 30 à 45 ans et plus de 45 ans. En 2016, l'âge moyen des réseaux exploités par GRDF est de 21 ans.

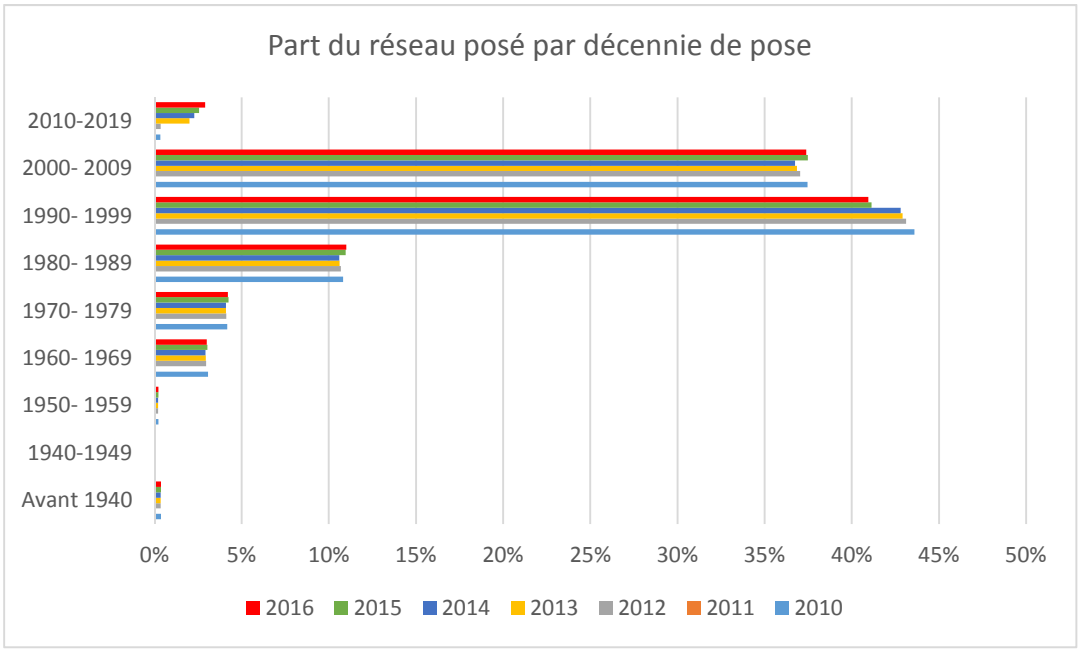

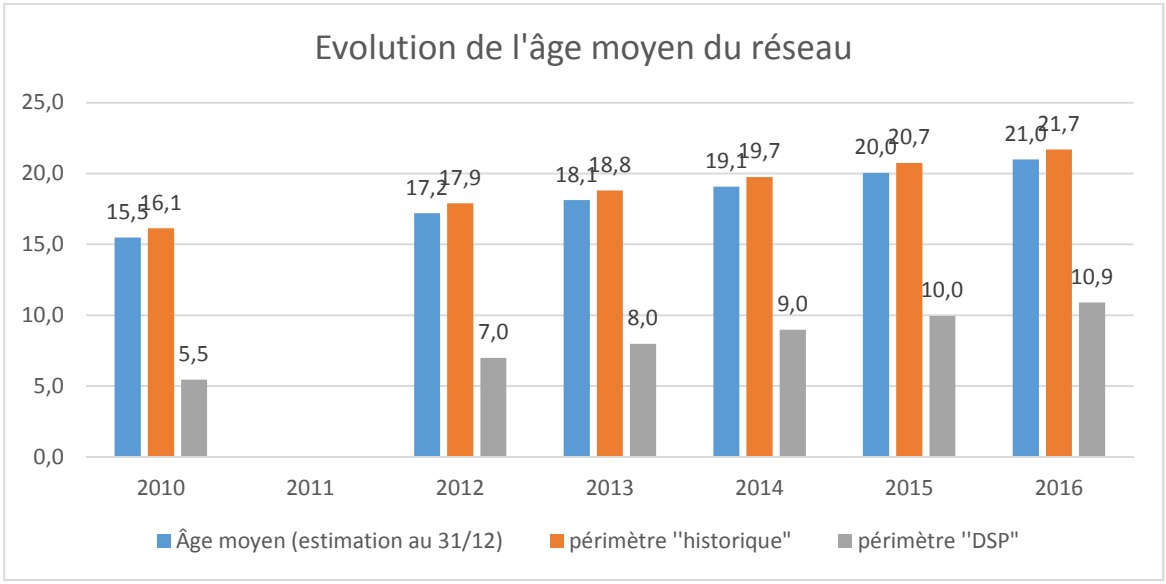

Source : AEC - mission contrôle

Il apparait que le réseau est globalement jeune (21 ans en moyenne), mais que cet âge ne cesse d'augmenter depuis 2010.

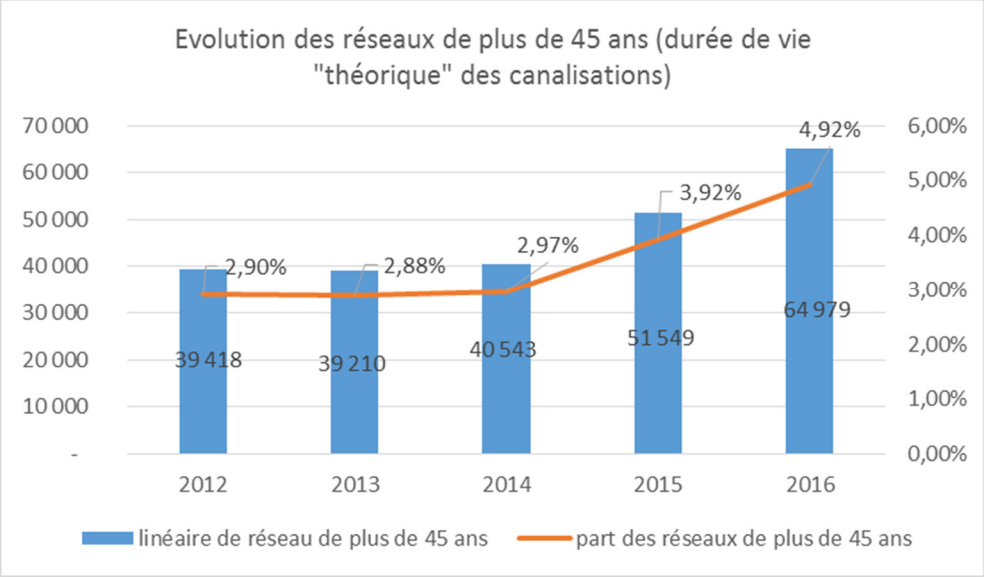

Source : GRDF – inventaire physique 2016

Répartition par commune de l'âge moyen des réseaux au 31/12/2016

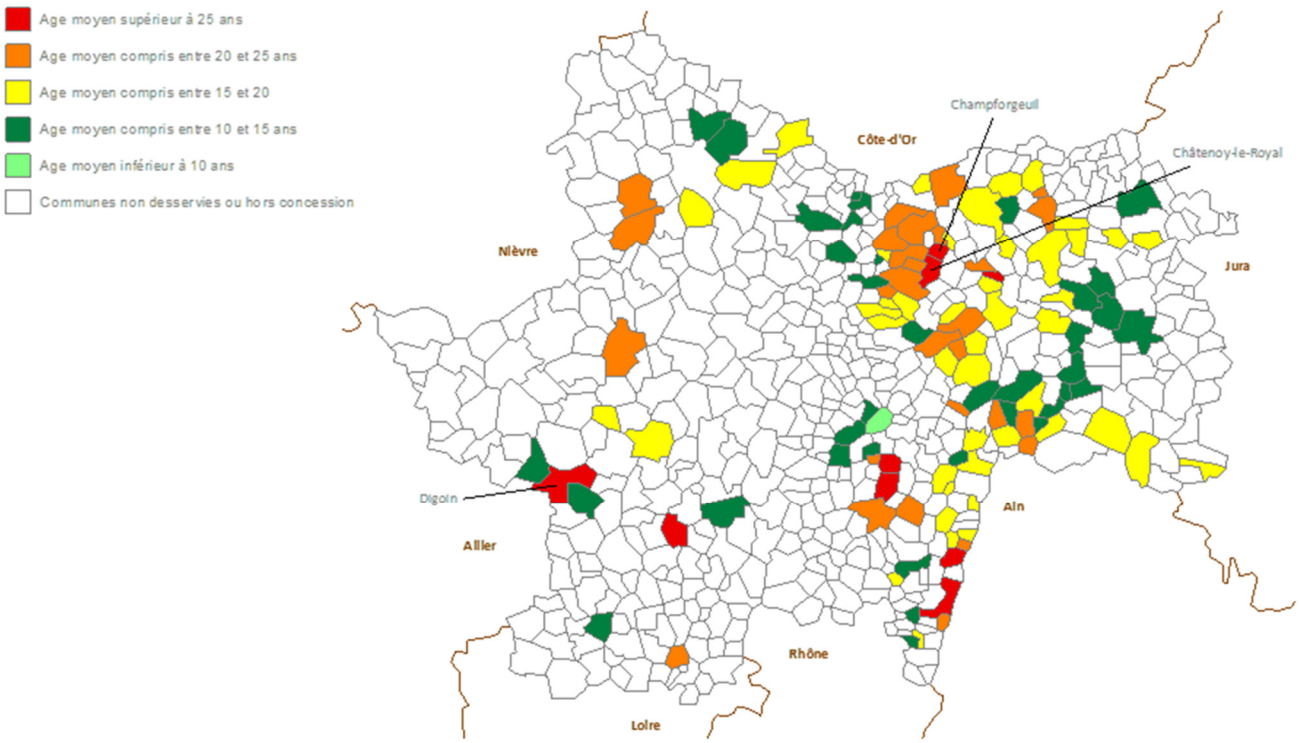

Source : GRDF – inventaire physique 2016

Répartition du nombre de communes selon l'âge moyen de leurs canalisations en 2016

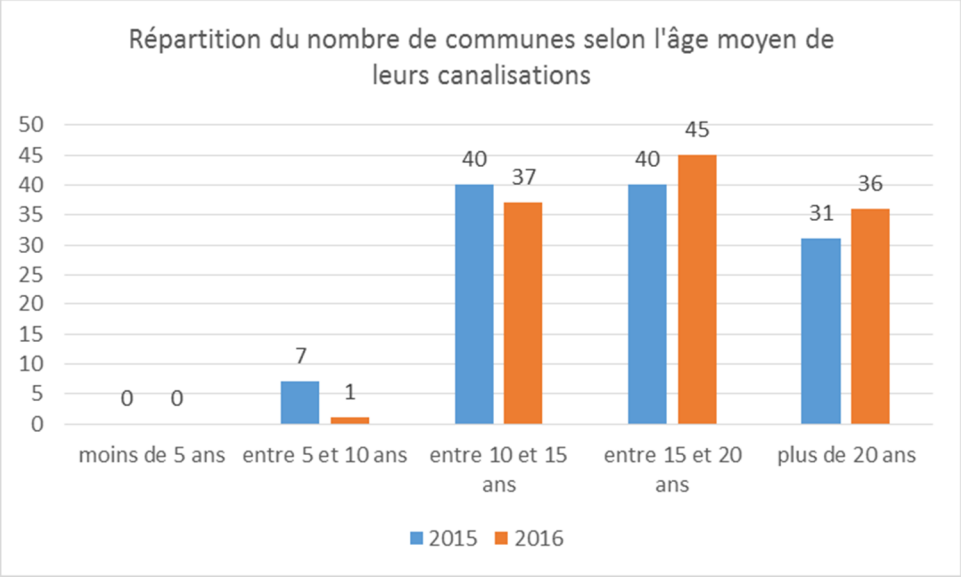

Source : GRDF – inventaire physique 2016

Répartition du linéaire par année de pose et par matériaux en 2016

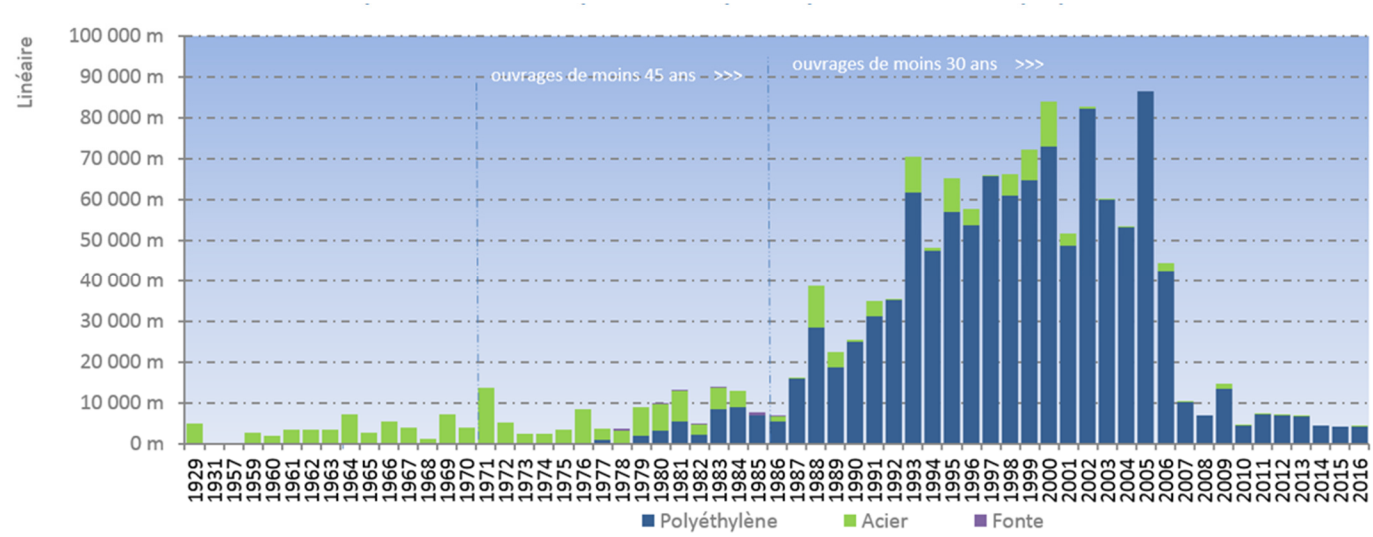

Source : GRDF – inventaire physique 2016

	2015	2016	Evolution 2015-2016	
Réseau > 30 ans	165 005 m	171 138 m	+ 6 133 m	+ 3,7%
74% des réseaux en polyéthylène et moins de 1% des réseaux en fonte				
Réseau > 45 ans	51 549 m	64 979 m	+ 13 430 m	+ 26,1%
100% des réseaux en acier				

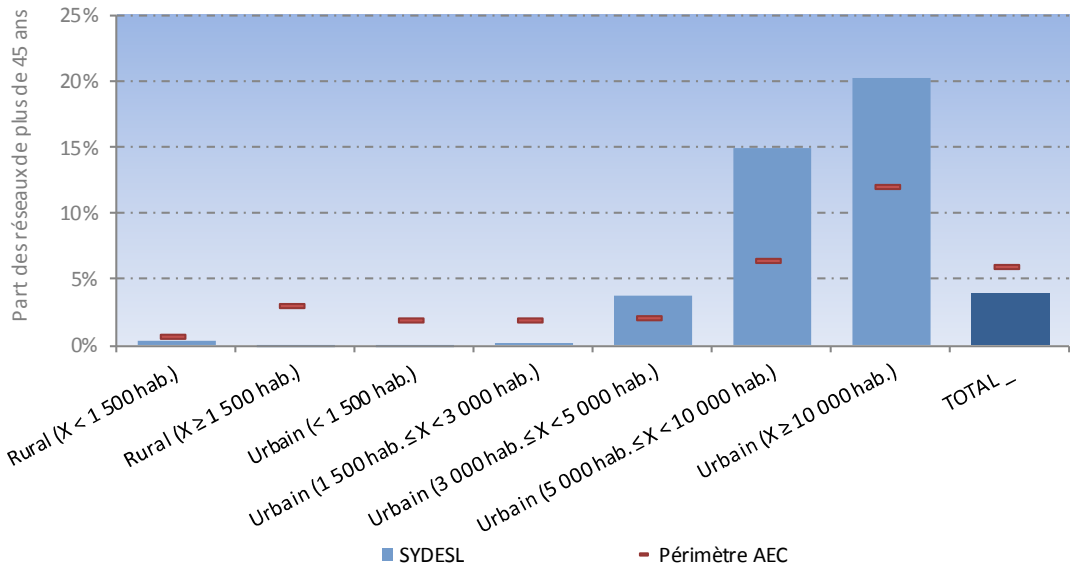

Réseaux les plus anciens :

- 2,264 km de canalisation MPB en acier posées en 1929 à Chatenoy-Le-Royal (âge : 87 ans)
- 1,688 km de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Mellecey (âge : 87 ans)
- 428 mètres de canalisations MPB en acier posées en 1929 à Dracy-le-Fort (âge : 87 ans)

Réseaux posés en 2016 : 4 076 m répartis sur 26 communes (99% en polyéthylène et 100% exploités en MPB).

BILAN :

- Globalement, une part des réseaux dépassant leur durée de vie théorique inférieure à la moyenne
- Un âge moyen global « plutôt jeune » (dans la moyenne). Des disparités entre les communes (notamment les plus anciennes dessertes)
- Disparité entre les communes : situation inverse sur les dessertes les plus anciennes et les plus denses
- Une insuffisance des travaux (renouvellement des développements) pour maintenir l'âge moyen

B- Robinets, postes et batteries de détente, télé exploitation

Une vanne est un robinet installé sur le réseau gaz pour le couper en cas d'incident ou d'intervention d'exploitation.

Les robinets et vannes de réseaux

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Robinets "utiles" à l'exploitation	*503*	*n.c*	*512*	*525*	*n.c*	*443*	*503*
Robinets maintenus en position ouverte	*n.c*	*n.c*	*n.c*	*n.c*	*n.c*	*n.c*	*n.c*
Nombre total de robinets de réseaux	*n.c*	*n.c*	*n.c*	*n.c*	*n.c*	*n.c*	*n.c*
Linéaire par robinet "utile"	*2,67*	*-*	*2,65*	*2,60*	*-*	*2,97*	*2,63*

Source : GRDF – inventaire physique 2016

Les ouvrages de la protection cathodique active

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de postes de drainage	*1*	*n.c*	*1*	*1*	*n.c*	*1*	*1*
Nombre de postes de soutirage	*14*	*n.c*	*16*	*16*	*n.c*	*16*	*16*
Nombre d'anodes	*6*	*n.c*	*9*	*9*	*n.c*	*8*	*8*
Part d'acier non protégé cathodiquement de façon active	*1,6%*	*-*	*1,6%*	*1,6%*	*-*	*0,9%*	*0,9%*

Source : GRDF – inventaire physique 2016

Les postes et batteries de détente D.P

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de batteries de détente	*10*	*n.c*	*9*	*n.c*	*n.c*	*0*	*0*
Nombre de postes MPC/MPB	*41*	*n.c*	*41*	*n.c*	*41*	*40*	*41*
Nombre de postes MPC/MPA	*0*	*0*	*0*	*n.c*	*n.c*	*0*	*0*
Nombre de postes MPB/BP	*1*	*n.c*	*0*	*n.c*	*11*	*11*	*12*
Autres postes de détente	*6*	*n.c*	*8*	*n.c*	*3*	*1*	*2*
TOTAL	*56*	*n.c*	*58*	*55*	*55*	*52*	*55*

Source : GRDF – inventaire physique 2016

Les ouvrages de télé-exploitation

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ouvrages de Télé exploitations	*13*	*n.c*	*11*	*12*	*n.c*	*28*	*29*

Part d'acier non protégé cathodiquement de façon active depuis 2010

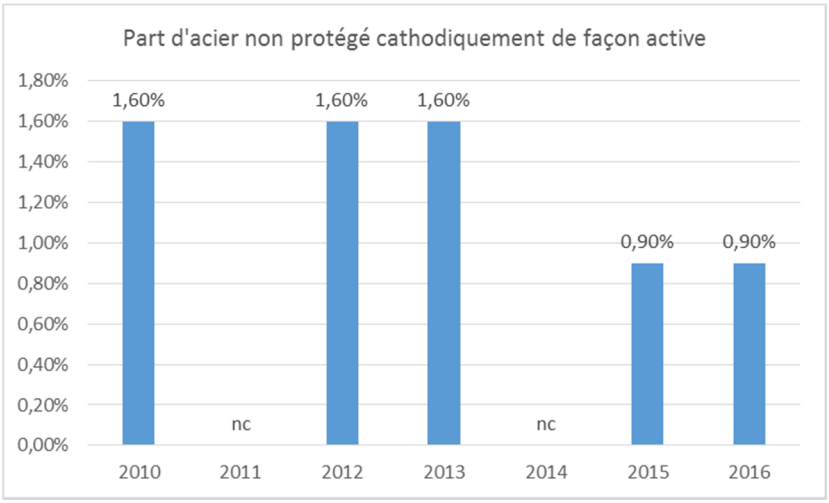

Source : GRDF – inventaire physique 2016

C- Les conduites montantes, conduites d'immeubles et branchements particuliers dans le collectif

Les conduites montantes, les conduites d'immeubles et les branchements particuliers concernent les habitations collectives (voir schéma ci-dessous). GRDF disposerait sur le périmètre du SYDESL de 1 994 branchements collectifs pour desservir 32 000 branchements particuliers (données reconstituées) en immeubles collectifs.

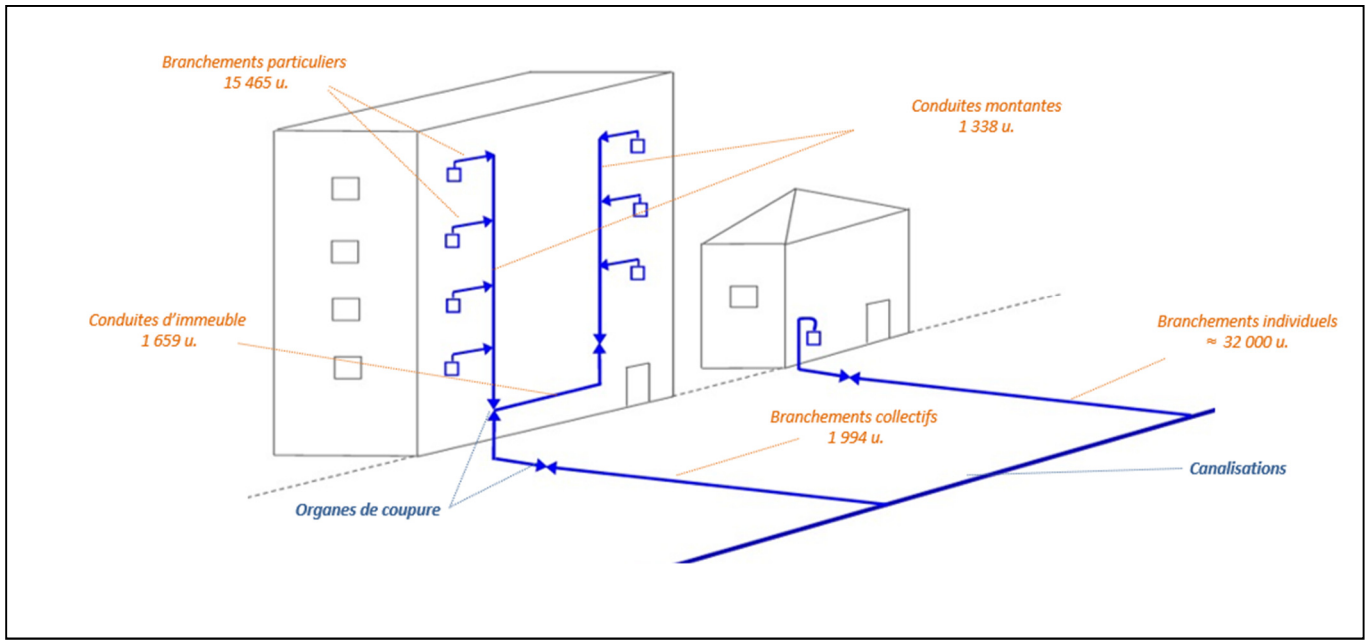

Source : AEC

L'inventaire technique des branchements individuels n'étant pas constitué par GRDF (malgré les dispositions de l'article 2 des cahiers des charges de concession), **les données ont été reconstituées sur la base des données clientèles.**

S'agissant des ouvrages de raccordement, outre les carences relatives à l'inventaire des branchements individuels, il est à noter que le concessionnaire poursuit son programme (dit « RIO2 ») de fiabilisation de l'inventaire in situ des branchements collectifs. Les données actuellement disponibles doivent donc être considérées encore avec prudence.
Le concessionnaire a annoncé qu'il présentera à l'autorité concédante lors du second semestre 2018, « la méthodologie d'inventaire mise en œuvre dans le cadre du projet RIO 2 et les résultats obtenus sur vos concessions en matière de redressement et de valorisation des impacts prévisible sur le patrimoine de vos concessions. »
Notons qu'il n'a toujours pas été spécifié au SYDESL les méthodes qui seront employées pour effectuer le rapprochement d'inventaire envisagé. Les conséquences sont donc à ce jour complètement imprévisible.

S'agissant des équipements de réseaux constitutifs des biens concédés, il convient notamment de noter :

- L'impossibilité d'avoir accès à l'intégralité du parc de robinet de réseau évoqué supra et l'absence d'informations claires sur les chantiers ayant concerné spécifiquement ces ouvrages sur

l'exercice. En conséquence il est toujours difficile d'appréhender les mouvements d'inventaires d'un exercice à l'autre, notamment dans le cadre du schéma de vannage ;

- Le refus du concessionnaire de rendre compte de certaines caractéristiques techniques comme le caractère accessible des robinets de réseau ou encore la situation (en antenne/maillé) des postes de détente.

Bilan des ouvrages collectifs d'immeuble (OCI)

- Un inventaire technique et fragile
- Un objectif de finalisation des états techniques sur 2018 (modification des inventaires)
- Un rapprochement d'inventaire (technique / comptable) en 2019. Quelles méthodes de rapprochement ? Quelles conséquences pour le SYDESL ?

Bilan des branchements individuels

- Un inventaire technique non constitué par les concessionnaires (article 2 des cahiers des charges)
- Des quantités estimées

D- Raccordements

C'est la somme des branchements individuels et particuliers sur le périmètre concédé. Pour GRDF, il y aurait 81% d'ouvrages actifs, soit un taux d'improductif de 19%.

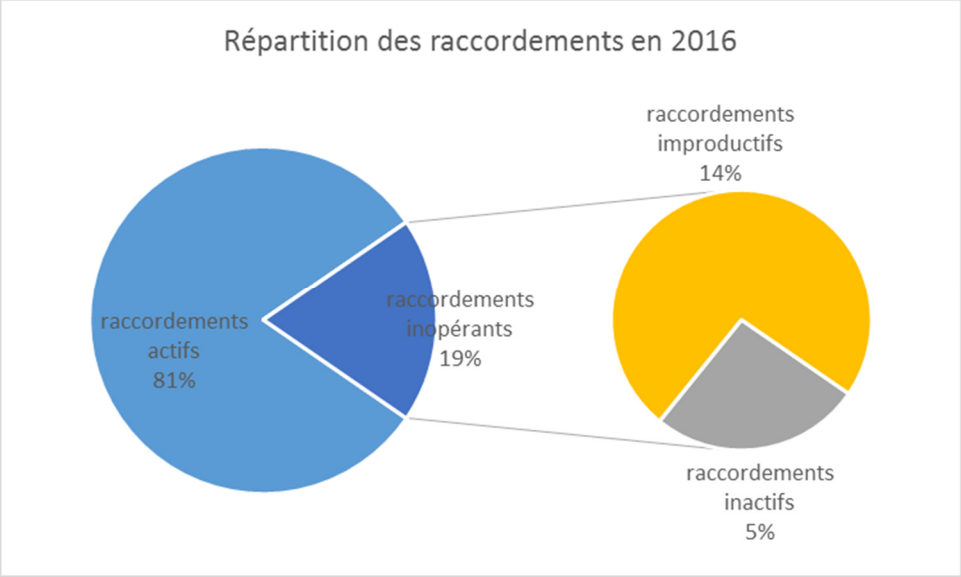

Source : GRDF – mission contrôle ex 2016

E- Extensions, remises gratuites, renouvellement

Le concessionnaire a été interrogé sur chacun des chantiers de mise en service et de mise hors service qu'il a réalisés au titre de l'exercice 2016. Rappelons tout d'abord qu'en raison des délais d'enregistrement dans les inventaires, les travaux de mise en service ou hors service sur un exercice donné peuvent être constatés jusqu'à plusieurs mois après la réalisation effective des travaux. Il convient donc de distinguer les mouvements observés plus avant des mouvements décrits ci-après.

Soulignons également que la mise à disposition des montants de remises gratuites valorisés au regard de chaque chantier a permis cette année de mieux appréhender les investissements engagés dans le cadre de ces chantiers.

Une extension de réseau se fait à partir d'un réseau existant pour permettre ensuite de nouveaux branchements. Il est à noter que le coût du mètre linéaire posé varie considérablement selon les conditions de pose.

Plus concrètement, sur l'exercice 2016, 3 965 mètres de réseau ont été posés par le délégataire, dont 3 521 mètres à la suite de chantiers d'extension et 444 mètres dans le cadre de chantiers de renouvellement.

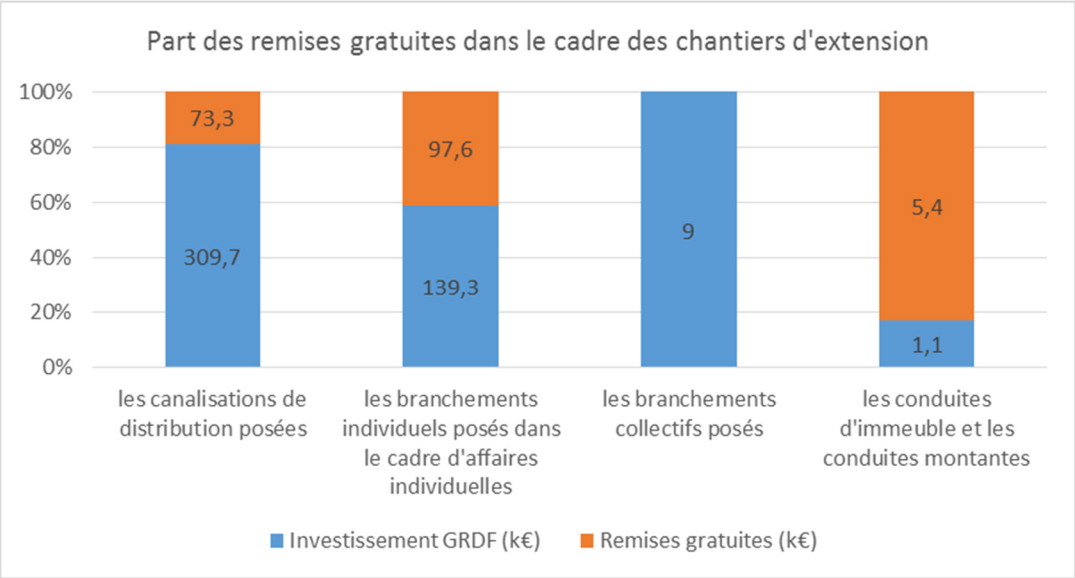

383 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers d'extension, financés à hauteur de 19,1% par des remises gratuites, et 198,9 k€ ont été investis dans le cadre des chantiers de renouvellement. L'analyse des chantiers conduit donc à observer un coût unitaire moyen de canalisations de distribution de 109€ / m dans le cadre du développement du réseau, et de 448 € / m dans le cadre de renouvellement.

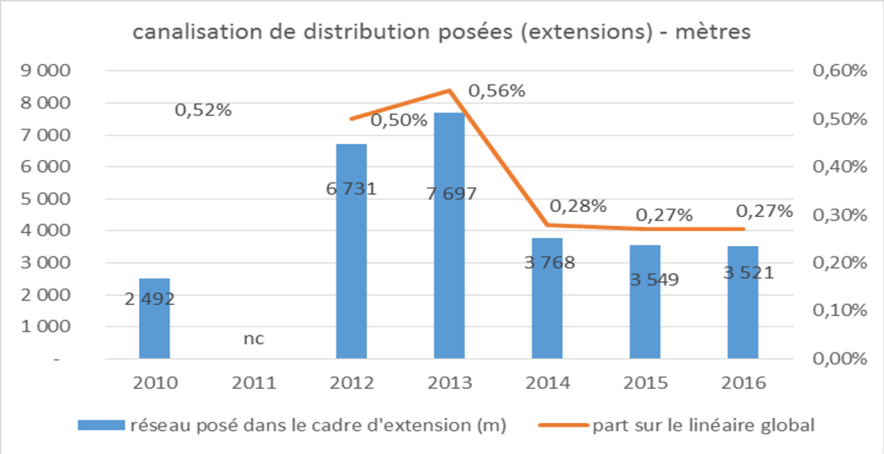

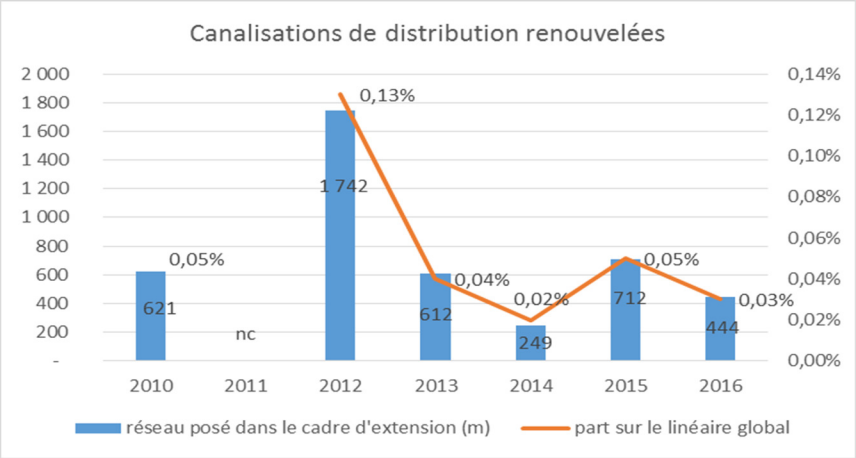

Source : AEC – mission contrôle

Près d'un tiers (35%) des développements de réseau ont concerné deux communes : Digoin (723 mètres) et Lans (497 mètres).

Ces développements se sont accompagnés de la pose de 133 branchements individuels dans le cadre d'affaires individuelles pour un coût unitaire moyen de 1 781€/u et de 142 branchements individuels dans le cadre d'affaires globales pour un coût unitaire de 2 552 €/u. Notons l'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors même que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie.

Enfin 9 k€ ont été investis pour la pose de 5 branchements collectifs dans le cadre de chantier de développement, soit un coût unitaire moyen de 1 806 €/u.

L'activité de renouvellement des ouvrages de raccordement a concerné 39 branchements individuels et 6 branchements collectifs.

Soulignons que les travaux réalisés par le concessionnaire sur le périmètre concédé (extension et renouvellement) s'inscrivent à des niveaux qui ne permettent pas de contenir l'âge moyen de l'infrastructure.

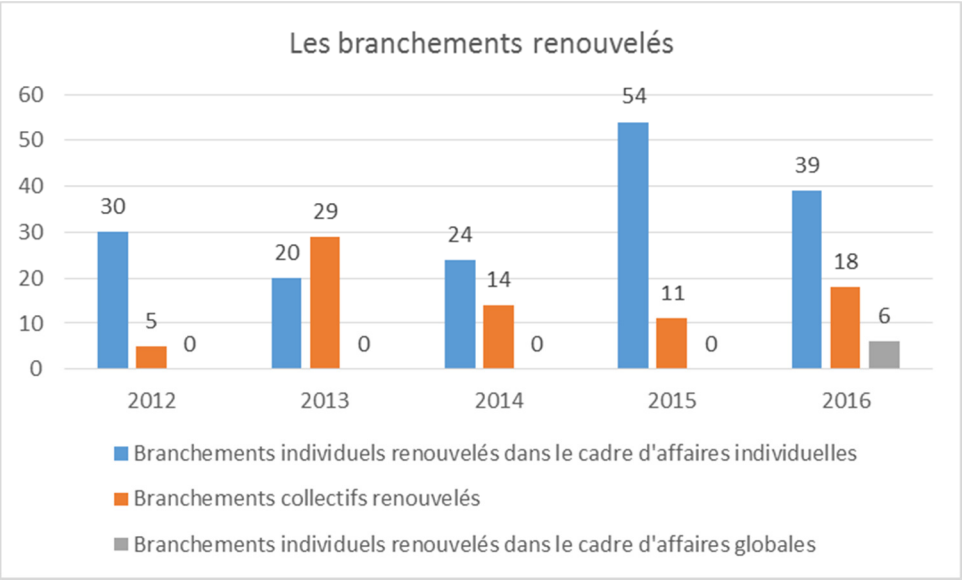

Source : GRDF

Linéaire abandonné total

2011	2012	2013	2014	2015	2016
nc	1 153 m	1 254 m	nc	963 m	623 m

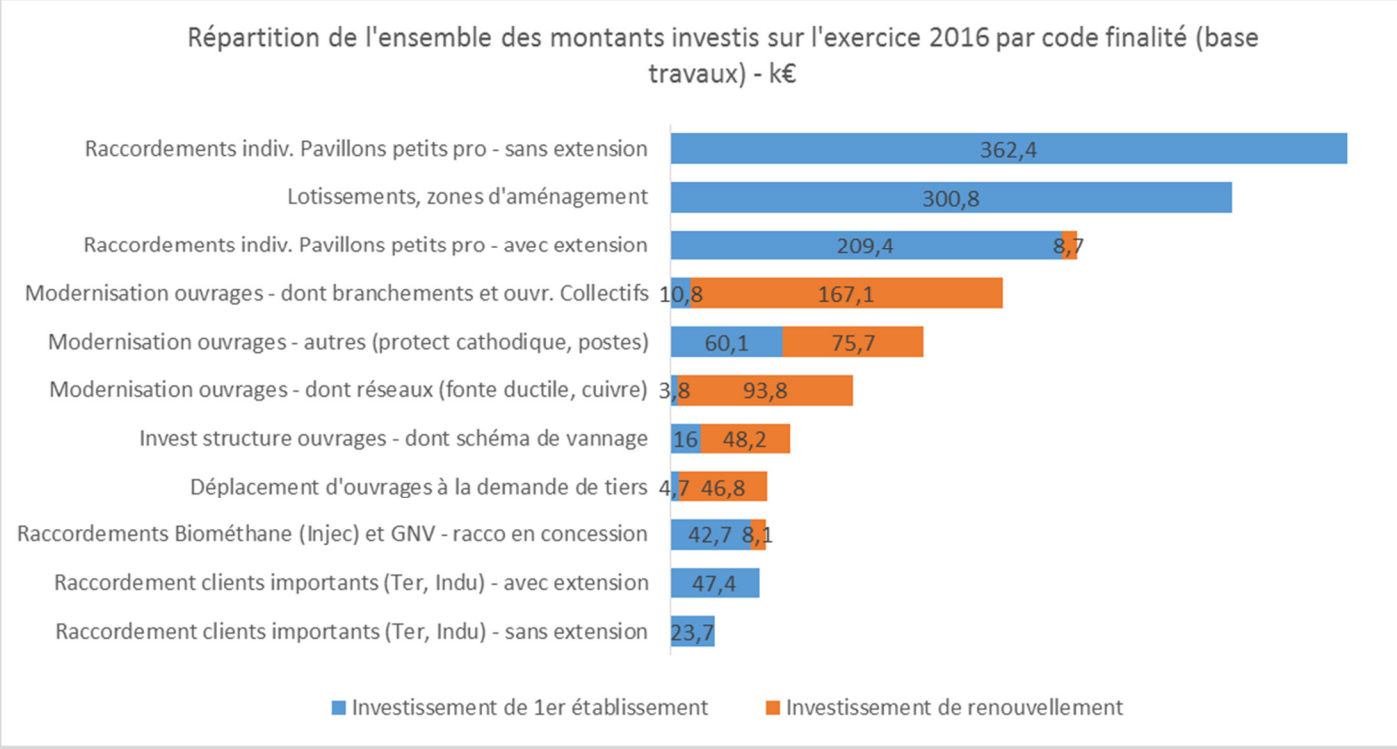

Source : GRDF– mission contrôle – travaux

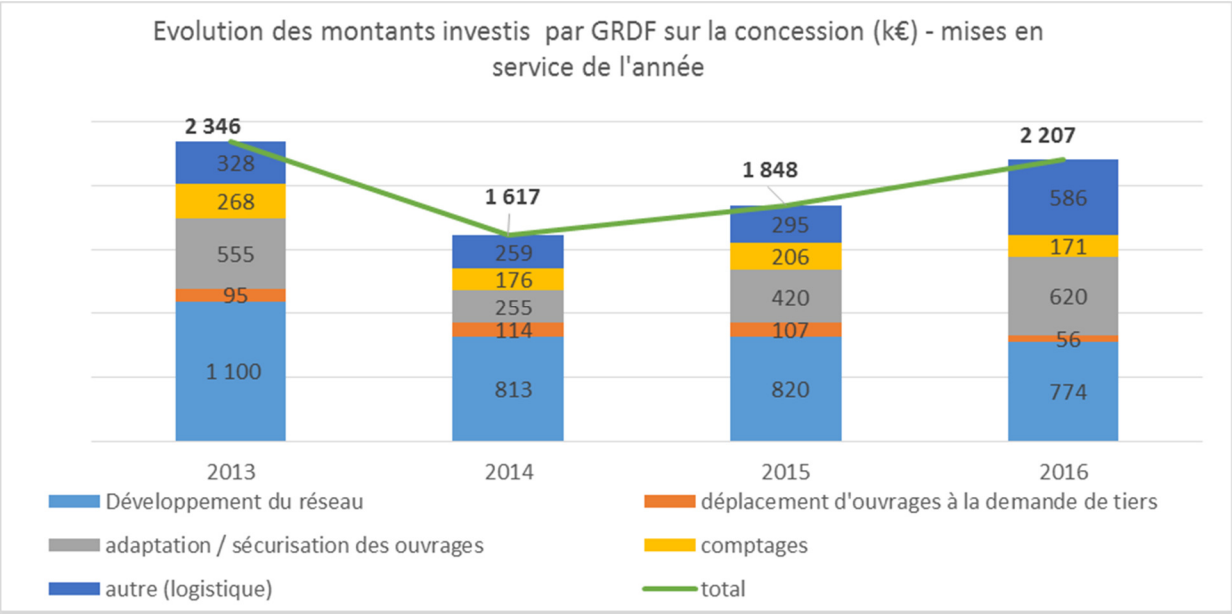

Montants représentant la valeur totale des ouvrages mis en services - Source : GRDF – CRAC ex 2016

Montant total des investissements (k€) :

2013	2014	2015	2016
2 347	1 619	1 848	2 207

G – Infrastructures en gaz propane

Les réseaux de distribution publique du gaz propane sont alimentés à partir d'un site de stockage au sein duquel une citerne d'une contenance maximale de 12,5 tonnes est installée (inchangé depuis le début de la desserte).
Au terme de l'exercice 2016, l'infrastructure de distribution compte 1,7 kilomètres de réseaux localisés.

Notons qu'au titre de l'exercice 2016, aucun réseau n'a été posé sur le périmètre concédé.

L'ensemble des réseaux sont constitués de polyéthylène et exploités en moyenne pression B. Cette configuration est cohérente avec les techniques actuelles de pose et suffisante à l'exploitation des infrastructures distribuant du propane en réseaux.

La capacité globale de raccordement reste inchangée depuis 2014 est se compose de 46 branchements individuels.

Il est à noter qu'aucune analyse de la cohérence des états d'inventaire n'est possible en l'absence d'inventaires comptable et technique différenciés.

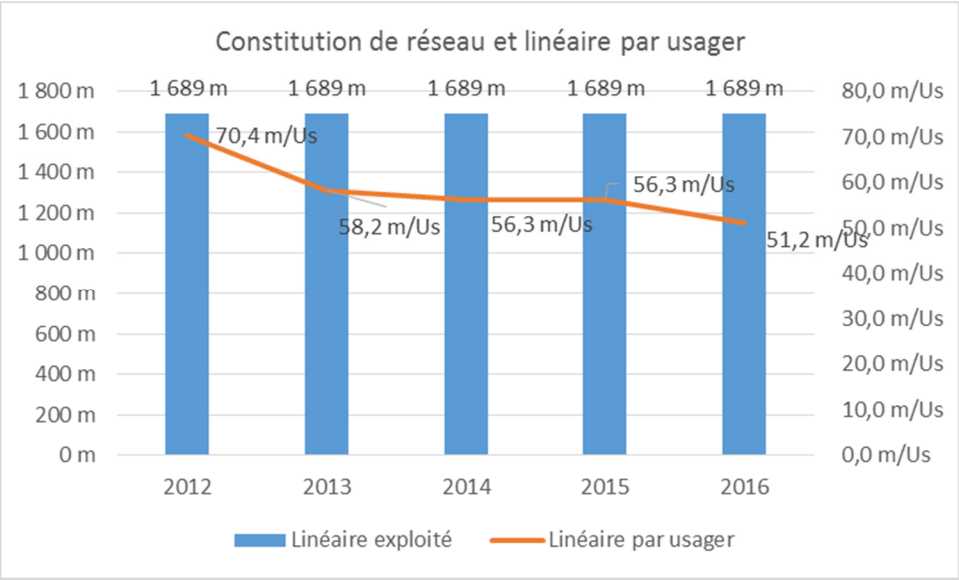

Source : AntarGaz-Finagaz

Par niveau de pression

en mètres	2012	2013	2014	2015	2016
BP	0	0	0	0	0
MPB	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689
MPC	-	-	-	-	-
TOTAL	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689
Longueur (m) de réseau par usager	70,4	58,2	56,3	56,3	51,2

Par matériaux

en mètres	2012	2013	2014	2015	2016
Polyéthylène	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689
Acier	-	-	-	-	-
Fontes ductiles	-	-	-	-	-
TOTAL	1 689	1 689	1 689	1 689	1 689

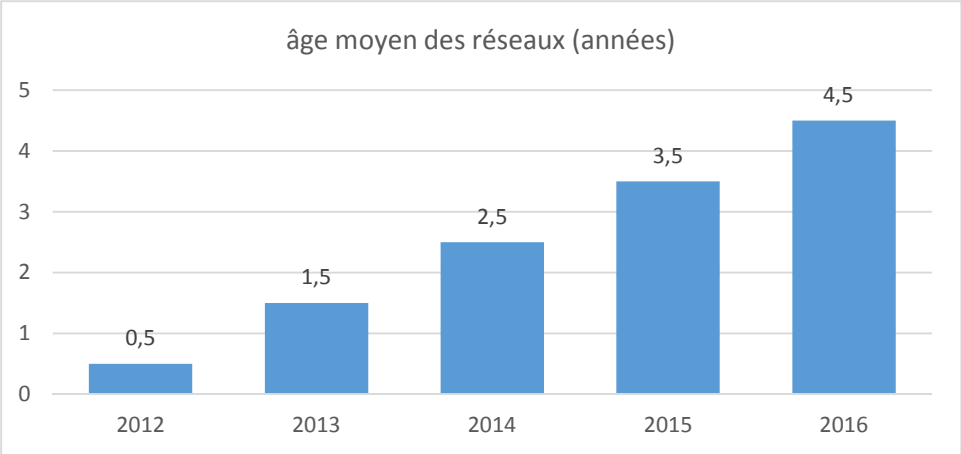

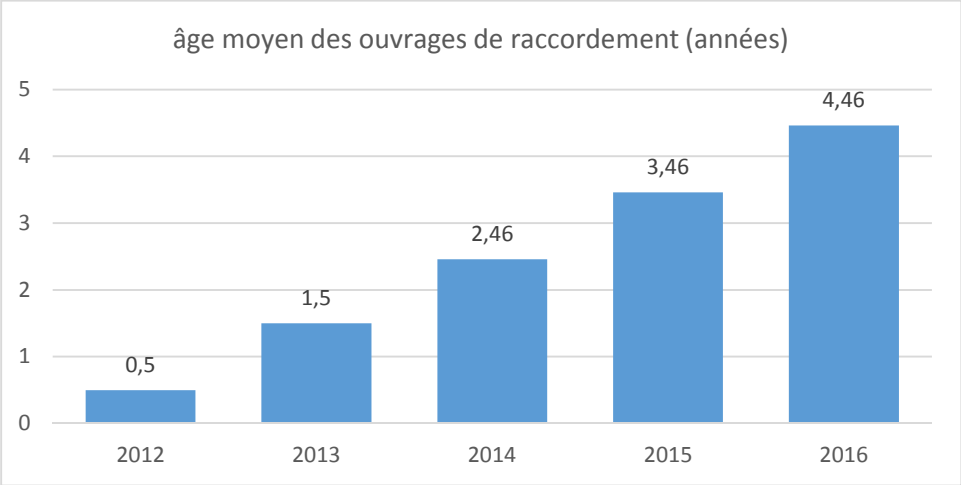

Canalisations de distribution	2012	2013	2014	2015	2016
Réseau posé dans le cadre d'extension (m)	1 689	0	0	0	0
Investissement (k€)	120,8	0	0	0	0
Coût unitaire (€)	71,5	-	-	-	-
Part sur le linéaire global (%)	100%	0%	0%	0%	0%

Les branchements sur réseaux (individuels)	2012	2013	2014	2015	2016
Branchements posés (individuels et collectifs)	45	0	1	0	0
Investissement	33,301	0	2,46	0	0
Coût unitaire (€)	740	-	2 457	-	-
Part sur le décompte global	98%	0%	2%	0%	0%

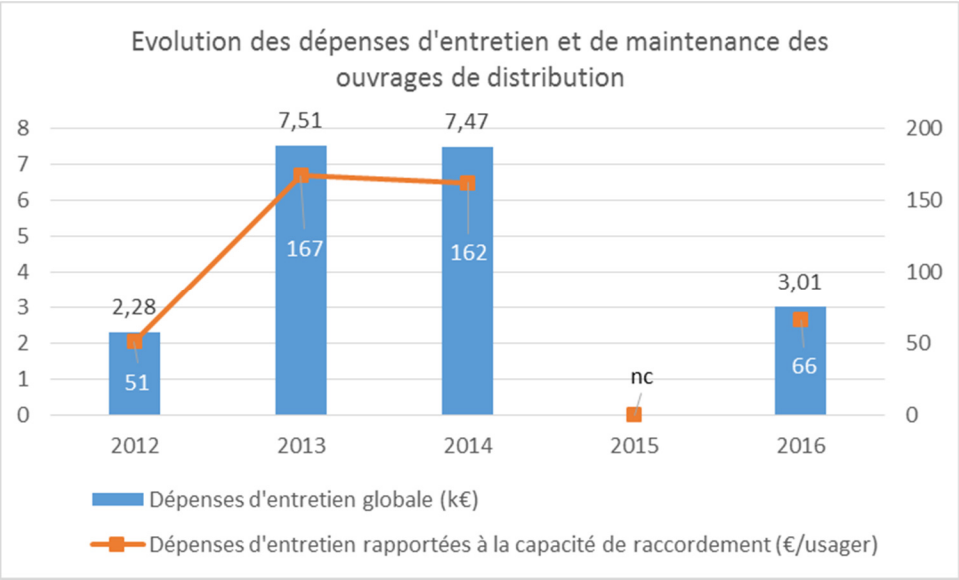

Source : AntarFinaGaz – mission contrôle 2016

S'agissant des dépenses d'entretien maintenance, notons qu'Antargaz-Finagaz communique un montant de dépenses d'entretien-maintenance de 3 014 k€, en baisse de 60% par rapport à 2014, répartis entre entretien des canalisations (17%, 150 k€) et entretien des branchements (83%, 2 514 k€).

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total de bons d'incidents ouverts	2	0	0	n.c	1
Nombre d'incidents sur les ouvrages concédés	2	0	0	n.c	1

L'infrastructure a été l'objet d'une surveillance de la part de l'exploitant en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000 et les dispositions particulières liées à l'exploitation des équipements sous pression1.

Au titre de 2016, Antargaz-Finagaz déclare avoir surveillé l'ensemble des réseaux.

[1] Décret n°99-1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression, Arrêté du 15 mars 2000 modifié relatif à l'exploitation des équipements sous pression et articles L. 512-11, R. 512-55 à R. 512-66 et R 511-9 du code de l'environnement

3- LES USAGERS

A- Surveillance des ouvrages concédés

La surveillance consiste à rechercher d'éventuelles fuites sur les réseaux et les branchements. Sont aussi contrôlés les coffrets gaz ainsi que les sites de stockage et tout autre équipement servant à la distribution de gaz.

La surveillance se fait soit avec des véhicules de surveillance et de recherche de fuites (VSR) soit à pied avec des détecteurs à main et contrôles visuels. Cette surveillance de la part de l'exploitant est menée en conséquence des obligations réglementaires définies par l'arrêté du 13 juillet 2000.

En 2016, GRDF a surveillé 326 km de réseaux.

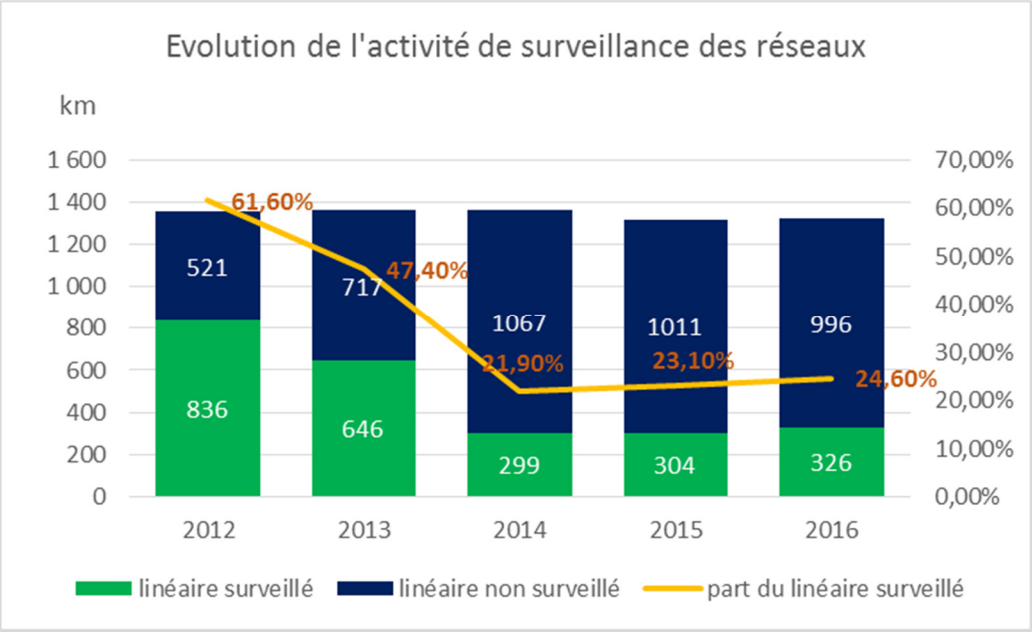

En 2016, l'activité de surveillance des réseaux organisée par GRDF a été menée sur 69 des 119 communes desservies en gaz. Elle a concerné 326 kilomètres de réseaux soit 25% du linéaire de réseau inventorié. Rapporté au linéaire de réseau surveillé, le taux de fuite détecté dans le cadre de cette activité de surveillance des réseaux atteint 1,5 f/100 km, stable par rapport à 2015 (1,6 f/ 100 km).

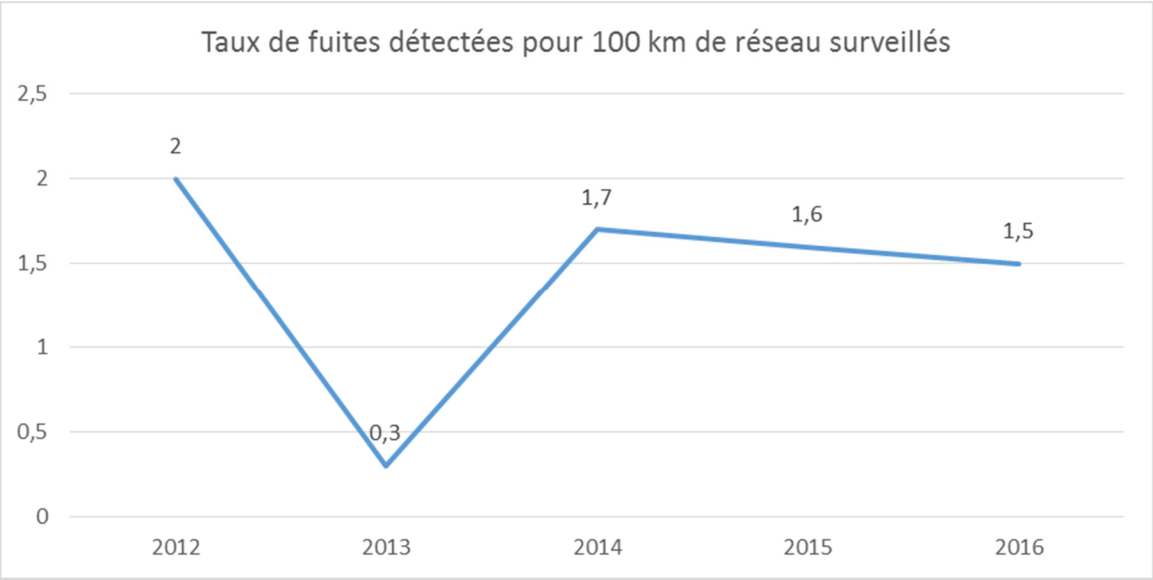

Rappelons que l'activité de surveillance des réseaux doit être observée sur le moyen terme (obligation de surveillance de l'intégralité des réseaux sur une période de 4 années), voire tous les ans pour certaines typologies de réseaux comme les aciers non protégés cathodiquement de façon active ou dans les douze mois s'agissant des canalisations nouvellement mises en service.

Soulignons également que **le concessionnaire n'a pas été en mesure de rendre compte des dépenses d'entretien et de maintenance** engagées sur l'exercice.

S'agissant de la surveillance et de la maintenance des autres ouvrages concédés, il est nécessaire de souligner **le refus du concessionnaire d'être transparent sur la répartition des actes de surveillance par identifiant d'ouvrage**, et ce, malgré la mise à disposition pour un certain nombre de catégories d'ouvrage d'états techniques par identifiant d'ouvrage.

Notons par ailleurs une hausse significative (+113%) du nombre de compteurs « domestiques » ayant dépassé leur durée de validité de leur réétalonnage entre 2012 et 2016, renforçant ainsi le retard déjà accumulé en la matière.

Evolution du nombre de compteurs « domestiques » (à soufflet) et « industriels » ayant dépassé leur durée de réétalonnage

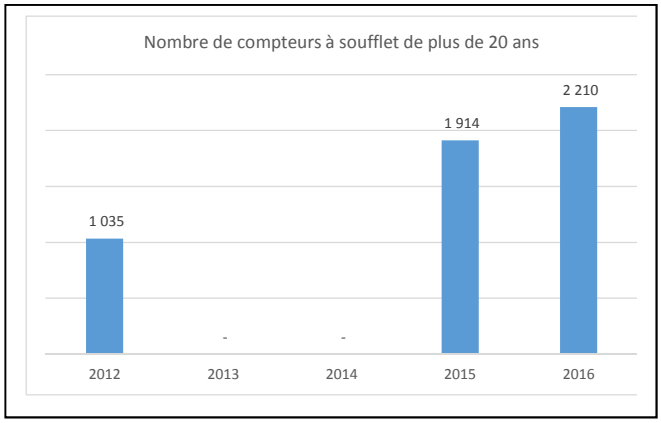

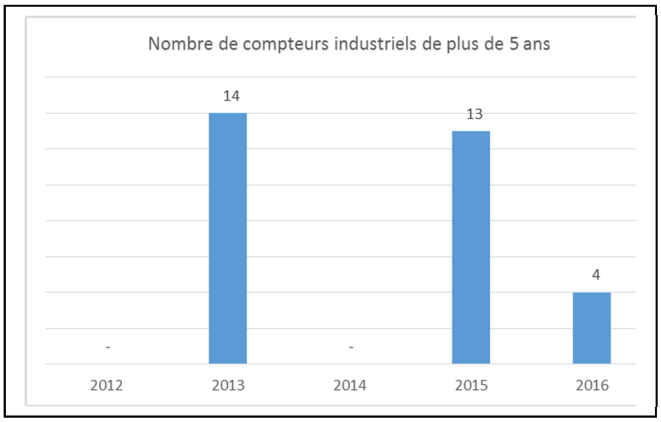

Répartition des recherches systématiques de fuite (RSF)

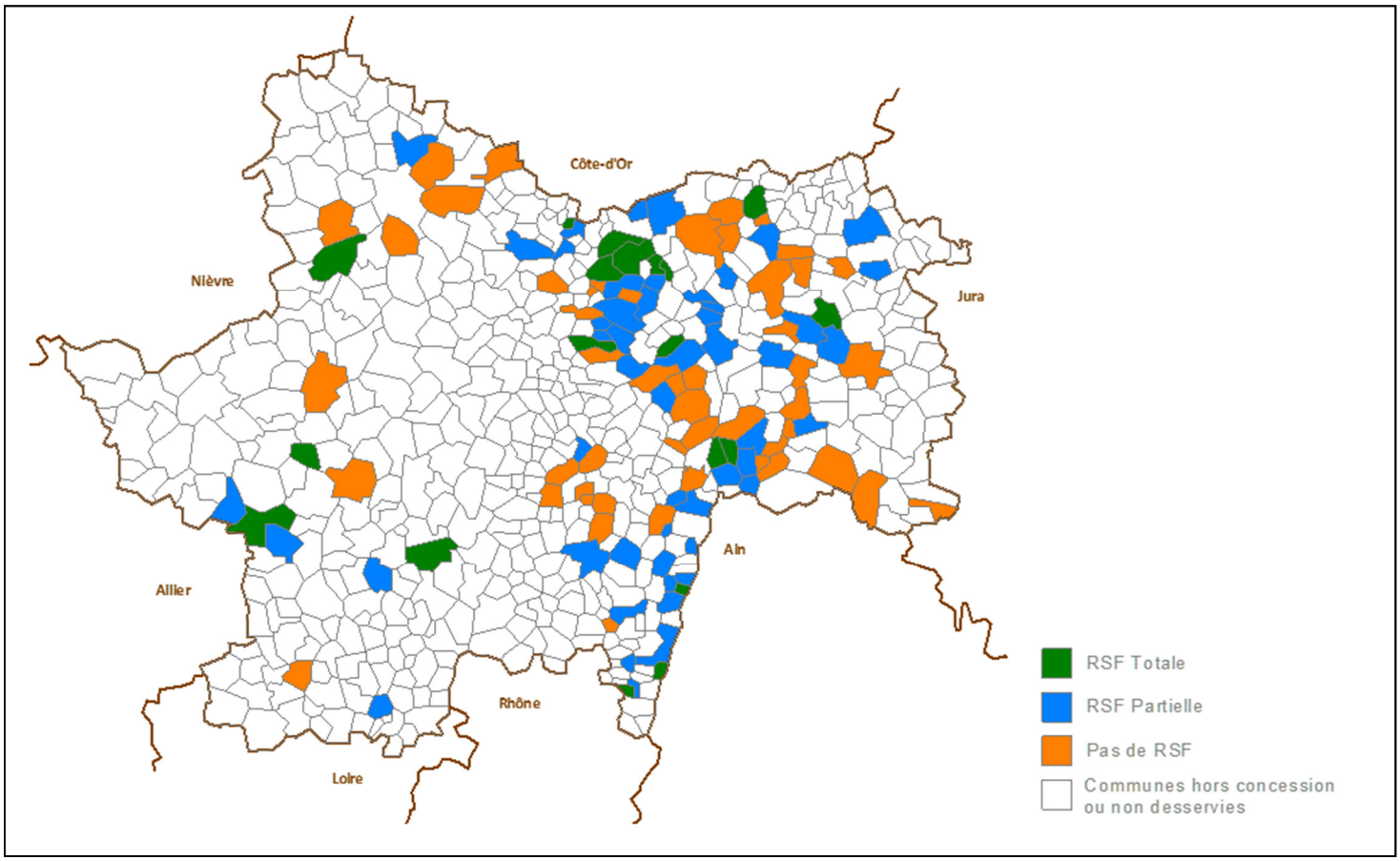

Source : AEC – mission contrôle

B- Incidents d'exploitation

Les incidents sur le réseau public de gaz sont signalés par des appels extérieurs (usagers, tous publics, secours…) et internes (agents du concessionnaire). Ces appels génèrent des bons d'incidents pour les interventions, facilitant ainsi leur traçabilité.

Pour 2016, le nombre de bons d'incidents pour l'ensemble des concessions gaz naturel est en baisse de 12,4% pour atteindre 972 contre 1 110 en 2015.

76 bons ont été générés suite à une intervention humaine (dommages aux ouvrages). 17 bons concernaient des travaux de tiers.

319 incidents sur ouvrages sont dénombrés sur la concession SYDESL en 2016, contre 296 en 2015.

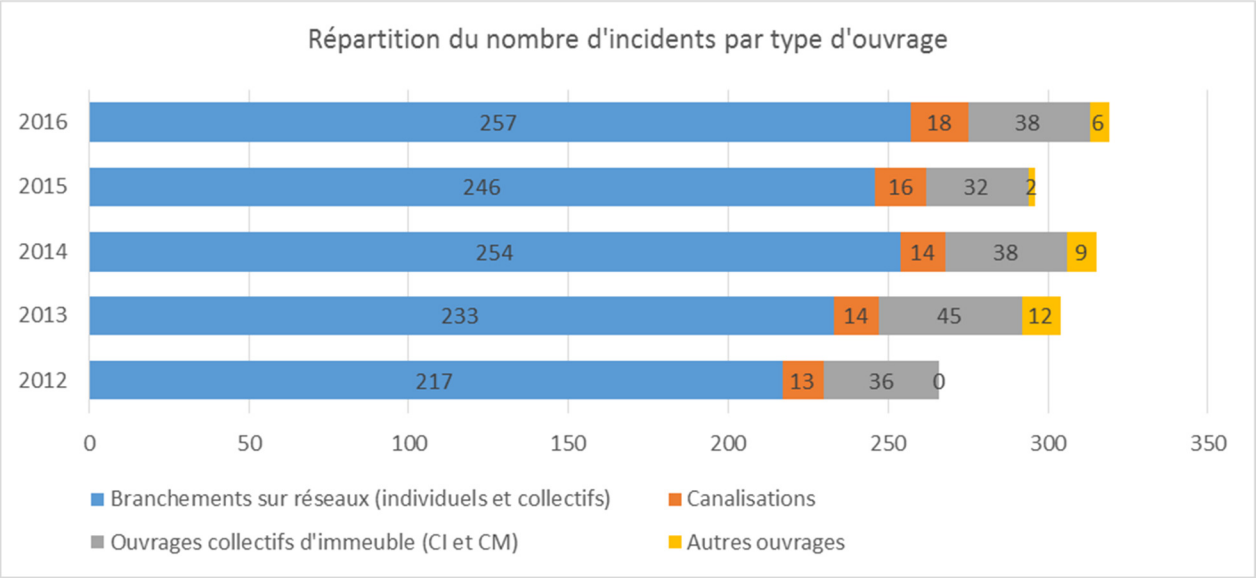

Source : AEC– mission contrôle

La survenue de ces incidents a eu pour conséquence d'interrompre la fourniture de gaz chez 633 usagers, chiffre en baisse par rapport à 2015 (1 141 usagers coupés). Notons qu'un dommage lors de travaux de tiers sur une canalisation située sur les communes de Châtenoy-le-Royal et Sennecey-le-Grand sont responsables de l'interruption de gaz chez respectivement 150 et 120 usagers.

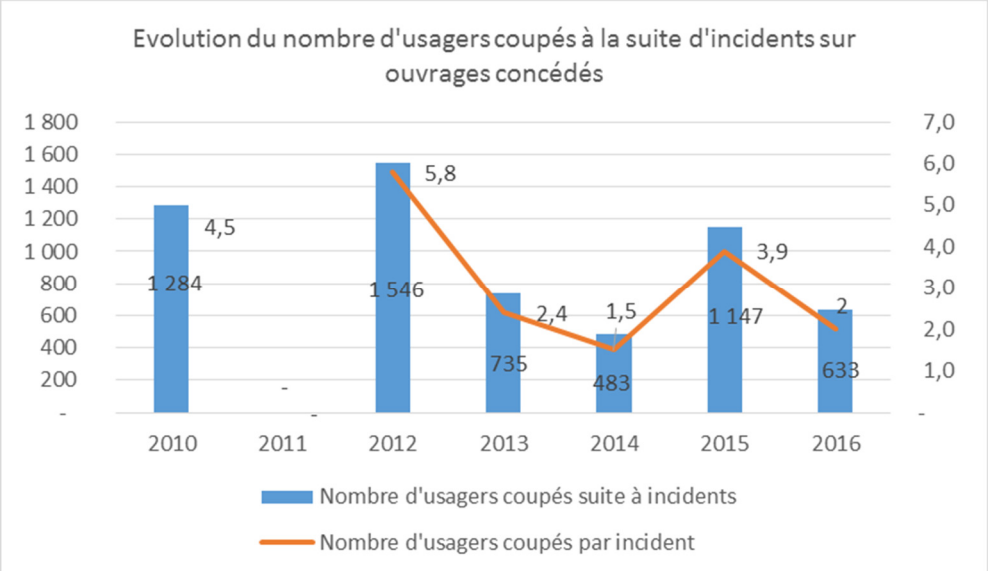

Source : GRDF – mission contrôle ex 2016

Répartition du nombre d'incidents pour 100 km intervenus en 2016 sur les ouvrages concédés

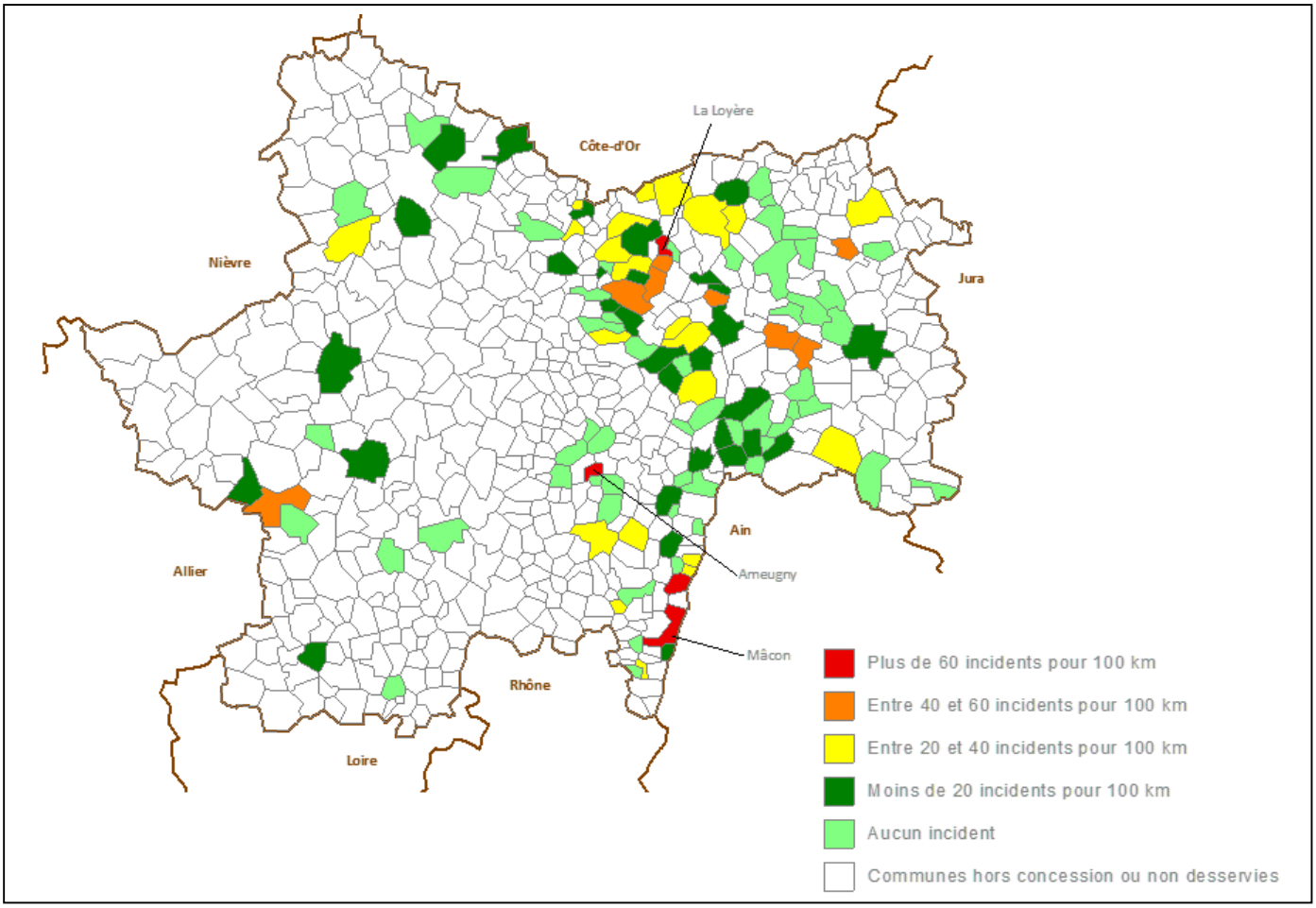

Typologie des causes d'incidents survenus sur les ouvrages concédés à GRDF en 2016

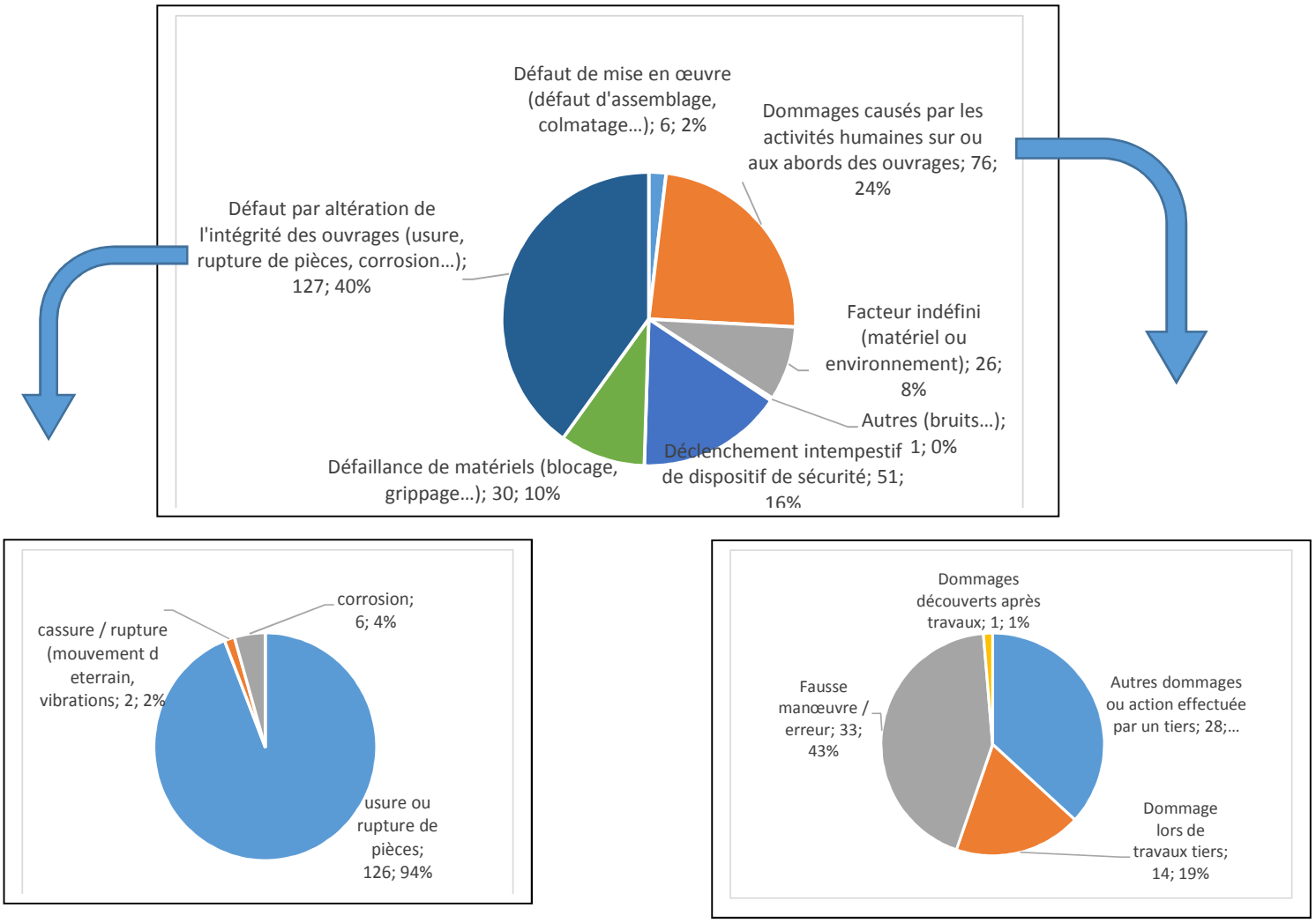

Source : GRDF – mission contrôle – données incidents

Les causes à l'origine de ces incidents suggèrent des besoins en renouvellement puisqu'elles résultent majoritairement de problématiques d'usures, de ruptures et de blocages (40%); **causes suggérant des phénomènes de vétusté des matériels ou une utilisation au-delà de leurs limites normales.**

Les parties actives des branchements sont les éléments les plus fragiles de l'infrastructure. L'analyse des équipements en défaut met clairement en avant une plus grande fragilité des régulateurs de pression qui équipent les branchements puisqu'ils constituent 47% des équipements en défaut au titre de l'exercice 2016.

Le positionnement hors des bâtis des branchements limite les conséquences éventuelles d'échappement du gaz. Néanmoins le fait que ces ouvrages soient le principal siège des incidents est de nature à motiver **la nécessité de disposer d'un inventaire technique précis des branchements individuels.**

C- Livraison de gaz et services aux usagers

Il n'est pas possible d'obtenir des fournisseurs des informations sur leurs ventes (considérées comme commercialement sensibles –ICS-) car en dehors du périmètre du contrôle de la distribution de gaz des concessions.

Seule la quantité d'énergie acheminée par le distributeur est communiquée pour le contrôle.

A fin 2016, 38 297 usagers consommateurs de gaz naturel étaient implantés sur le périmètre concédé contre 38 022 usagers au terme de l'exercice 2015, soit une hausse de 0,7% sur la période 2015-2016.

Les quantités de gaz naturel acheminées se sont établies à 1 028 GWh, hors correction des effets du climat

Evolution des quantités d'énergie consommées en regard du nombre d'usagers desservis entre 2010 et 2015

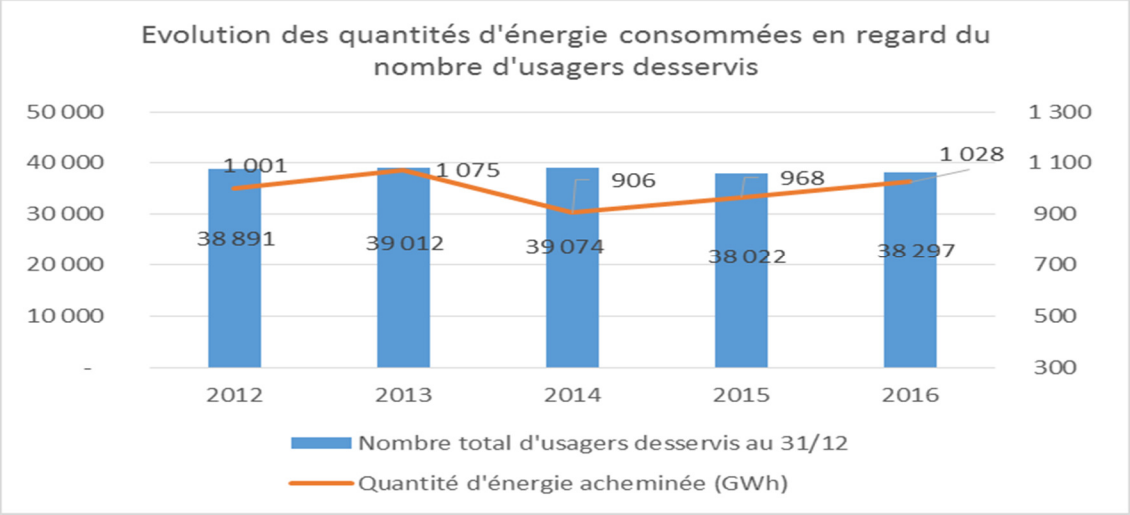

Source : GRDF – mission contrôle ex 2016 – données clientèles

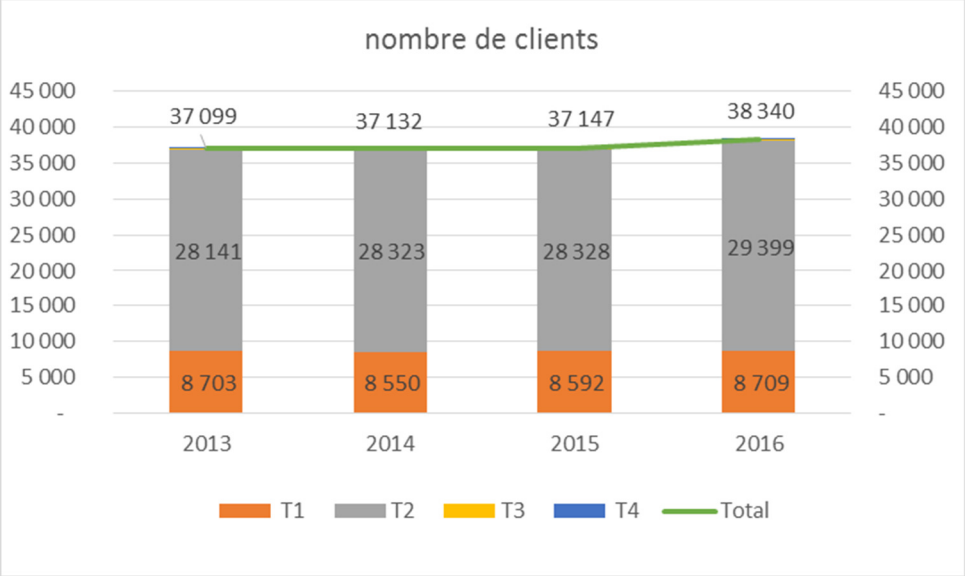

Source : GRDF – mission contrôle ex 2016

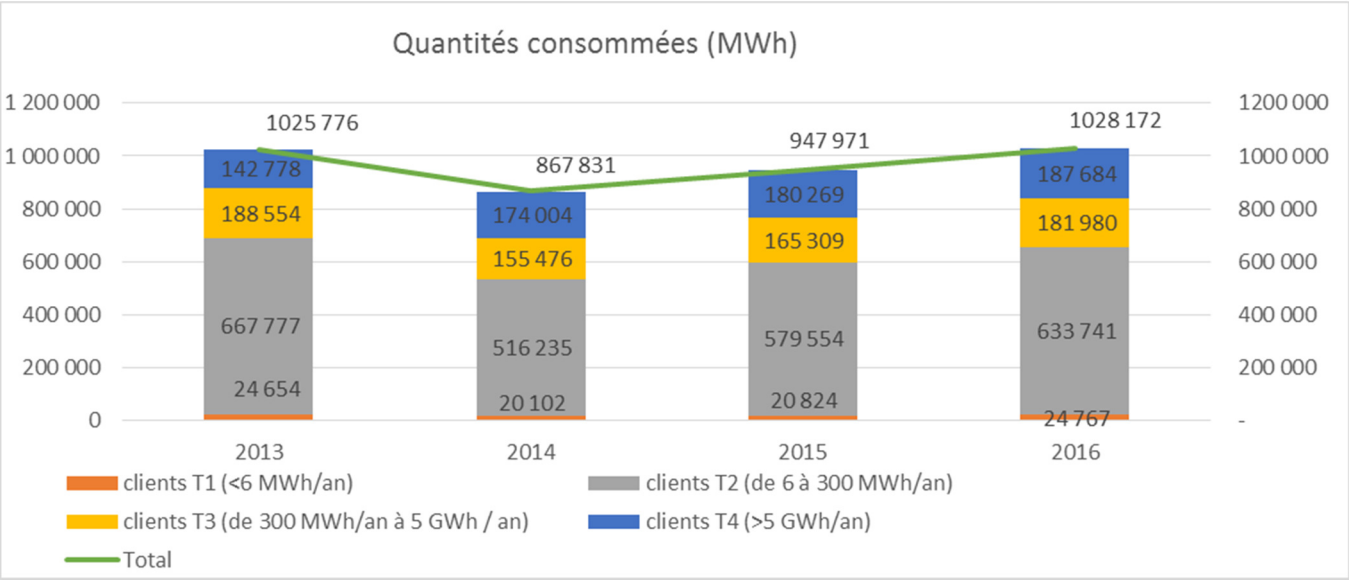

Source : GRDF – mission contrôle ex 2016

D'après les données remises par GRDF dans le CRAC (qui diffèrent légèrement de celles relevées dans le cadre de la mission de contrôle), les clients T1 et T2, qui représentent 99% des usagers, ne représentent que 63% des consommations. Inversement, les clients T3 (0,6% des usagers) comptent 17% des consommations.

Le concessionnaire fait état d'une capacité de raccordement terminale inopérante (inactif et improductif) de 19,2% au 31 décembre 2016 (2 363 inactifs et 6 637). Cette valeur est supérieure à celle constatée au terme de l'exercice 2013 (18,4%) **suggérant une certaine « perte d'adhérence » du gaz naturel sur les concessions**. Soulignons cependant que ces statistiques présentées par le délégataire **doivent être considérées avec une certaine réserve**. Quoi qu'il en soit, étant donné qu'une partie du tarif de distribution est allouée à la « promotion de l'usage du gaz », il semble nécessaire de maintenir une vigilance sur cet aspect.

Evolution du nombre de réclamations adressées au distributeur

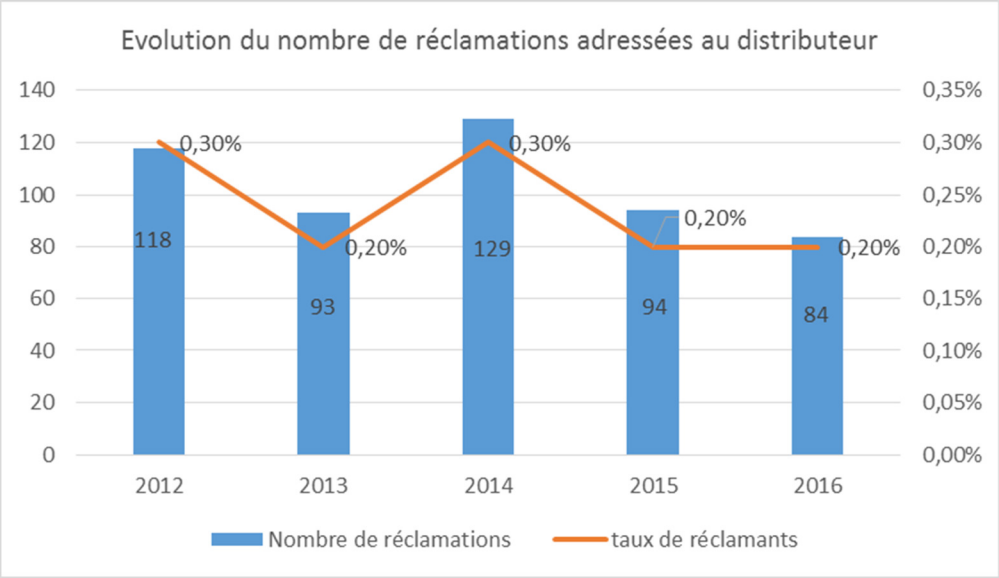

Source : GRDF – mission de contrôle

S'agissant de l'analyse de l'évolution du volume de réclamations notons une baisse notable de celui-ci (-10%) entre 2015 et 2016. Ces réclamations ont été émises en grande majorité par les fournisseurs pour leur propre compte ou pour le compte de tiers. Les réponses apportées à l'ensemble des réclamations par le concessionnaire ont été réalisées à quasiment 100% dans les délais (15 jours pour les réclamations fournisseurs et 30 jours pour les réclamations directement adressées par les usagers). Une seule réclamation de fournisseur a dépassé le délai de quelques jours.

Enfin, rappelons la difficulté que le concessionnaire éprouve à extraire les statistiques associées à de multiples aspects caractéristiques du service aux usagers et notamment s'agissant de la qualité des statistiques associées aux prestations récurrentes (actes réalisés et recettes associées) telles que les locations de compteurs ou de détendeurs (prestations représentant une part significative des recettes perçues par GRDF en dehors de l'acheminement).

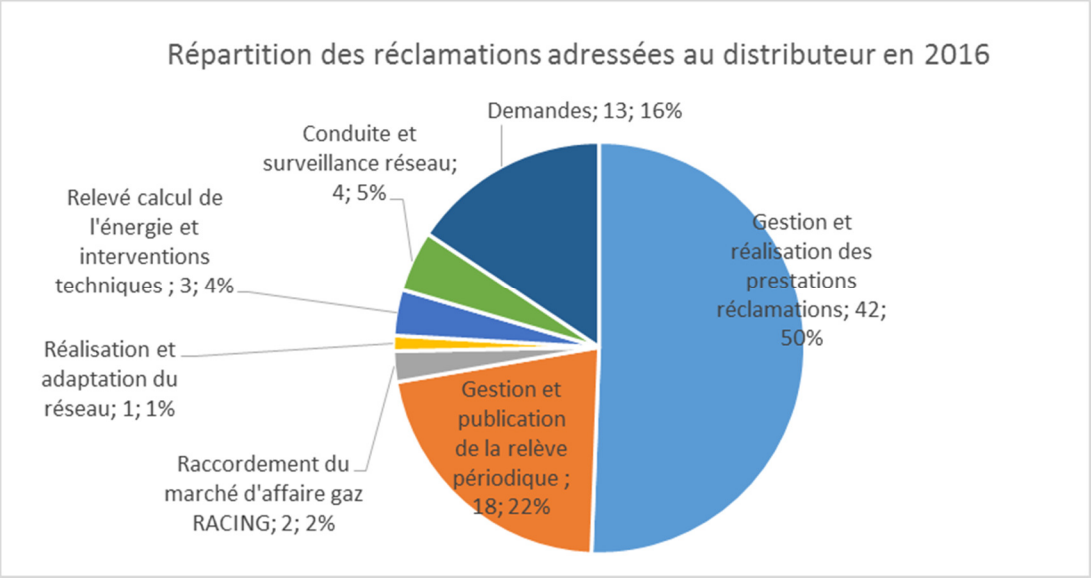

Source : GRDF – mission contrôle ex2016

D- Facturation de la livraison du gaz

Par les cahiers des charges de concession, le concessionnaire est le garant de la qualité du gaz distribué sur ce périmètre (pression de livraison, la fourchette de variation du pouvoir calorifique supérieur, conditions générales de mesure PCS, les propriétés physico-chimiques du gaz livré…). Ils définissent également les modalités de détermination (de calcul) du « facteur de facturation ».

La vérification de cette disposition a été réalisée à partir d'un échantillon de factures de fourniture de gaz naturel collecté par le SYDESL auprès d'usagers des concessions. In fine, il ressort :

- Que les dispositions contractuelles associées aux modalités de détermination des facteurs de facturation sont incomplètes et limitées au cas des points de livraison à relève semestrielle ;
- Un refus de GRDF de produire les débits quotidiens mesurés à chacun des postes de détente HP/MP. Cette position a empêché la réalisation intégrale du contrôle.

E- Facturation des prestations au catalogue

En complément de l'acheminement du gaz naturel, GRDF réalise des prestations annexes à titre exclusif à la demande principalement des fournisseurs et des usagers. L'ensemble de ces prestations sont rassemblées dans un catalogue dédié. Si la Commission de Régulation de l'Energie est compétente pour définir la méthodologie de fixation et d'évolution des tarifs de ces prestations, le contrôle de la qualité, de la juste facturation aux usagers et du respect des délais de réalisation reste du ressort des autorités concédantes.

Au titre du contrôle portant sur l'exercice 2016, le Cabinet AEC a été mandaté par le SYDESL pour réaliser une analyse particulière de la facturation trois « types » de prestations : les prestations récurrentes, les prestations à l'acte et les raccordements.

S'agissant des prestations récurrentes et des prestations à l'acte, les données remises par le concessionnaire ont amené à observer, pour certaines de ces prestations facturées dans l'année, des coûts unitaires pouvant apparaitre a priori anormalement élevés ou bas par rapport au prix fixés au catalogue des prestations. Il a donc été sélectionné un échantillon de prestations récurrentes présentant des coûts a priori anormaux. L'analyse de cet échantillon révèle essentiellement la difficulté du concessionnaire à rendre compte du nombre de prestations effectivement réalisées dans l'année. En effet le concessionnaire remet au SYDESL un nombre de « flux de facturation » et non un nombre de prestations réalisées. Ce format de restitution rend impossible un contrôle « en masse » des prix des prestations facturées sur une année donnée. Seule une analyse au cas par cas permet alors de s'assurer que les montants facturés sont conformes au catalogue des prestations.

L'analyse au cas par cas des éléments de facturation des prestations a permis de vérifier la bonne facturation des prestations en fonction des coûts indiqués dans le catalogue de prestation. Le concessionnaire a aussi précisé la méthode de calcul au prorata du nombre de jours pour les prestations récurrentes. 2 lignes de facturation affichent cependant des écarts par rapport au recalcul effectué.

Concernant l'analyse des raccordements réalisés en 2016, l'essentiel des cas analysés ne présente **aucune anomalie de facturation**. Ainsi l'analyse de cet échantillon n'amène pas à soulever de disfonctionnement structurel dans le cadre de la facturation des raccordements aux usagers.

F- Les calculs de rentabilité

L'analyse des dossiers d'extension amène à constater que pour l'ensemble des cas étudiés les calculs de B/I effectués par le concessionnaire respectent les règles établies par les dispositions du 28 Juillet 2008.

S'agissant des taux de pénétrations et des consommations unitaires utilisées, celles-ci n'appellent pas de réserves particulières en l'état.

Concernant les canalisations, il convient de noter que :

- Le linéaire estimé est en général proche du linéaire posé ;
- Une part fixe forfaitaire est appliquée dans le calcul du montant des dépenses concernant les canalisations. Le concessionnaire pourrait être interrogé plus spécifiquement sur cette application systématique étant donné qu'aucun élément ne permet d'expliquer ce montant appliqué systématiquement dans les études de rentabilité quel que soit l'importance des travaux à envisager ;
- Certains dossiers peuvent présenter ponctuellement des surestimations de prévisions de dépenses : ceci entraine une sous-estimation du B/I. Le SYDESL doit rester attentif à ces possibles sur-estimations qui pourraient conduire à défavoriser certains dossiers d'extension ;

- D'autres dossiers donnent lieu à une sous-estimation importante. Même si la variation du linéaire entre l'estimation et la pose permet en partie d'expliquer la sous-estimation constatée, le SYDESL doit rester attentif à ces sous-estimations car elles peuvent avoir un impact significatif pour déterminer le montant des participations sur réseau éventuelles.

S'agissant des branchements, il est à souligner que :

- Le nombre de branchements estimé est dans la grande majorité des cas égal au nombre de branchements posés ;
- Les divergences entre investissements estimés et montants inscrits à l'inventaire comptable sont cependant plus importantes que pour les canalisations.

Enfin il semble nécessaire de maintenir une vigilance sur les extensions non abouties analysées, qui pourraient être concrétisées au cours des exercices suivants, et qui pourraient faire l'objet d'une analyse a posteriori.

G- Les usagers en gaz propane

Fin 2016, 33 usagers consommateurs de gaz propane étaient implantés sur le périmètre du SYDESL, soit 10% (+3 usagers) de plus qu'en 2015.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total d'usagers desservis au 31/12/_	24	29	30	30	33
Quantité d'énergie acheminée (MWh)	104,91	371,14	360,01	n.c	576,80
Recette totale de l'acheminement (h.t) (k€)	10,18	32,487	30,622	n.c	33,726
Consommation unitaire moyenne (MWh/an)	4,37	12,80	12,00	-	17,48
Prix moyen de vente du gaz (c€/kwh)	9,70	8,75	8,51	-	5,85

Les quantités de gaz propane distribuées pour couvrir les besoins de ces usagers se sont établies à 577 MWh au 31 décembre 2016.

Consécutivement les recettes de vente (distribution et fourniture) s'élèvent à 34 k€, en hausse de 10% par rapport à 2014.

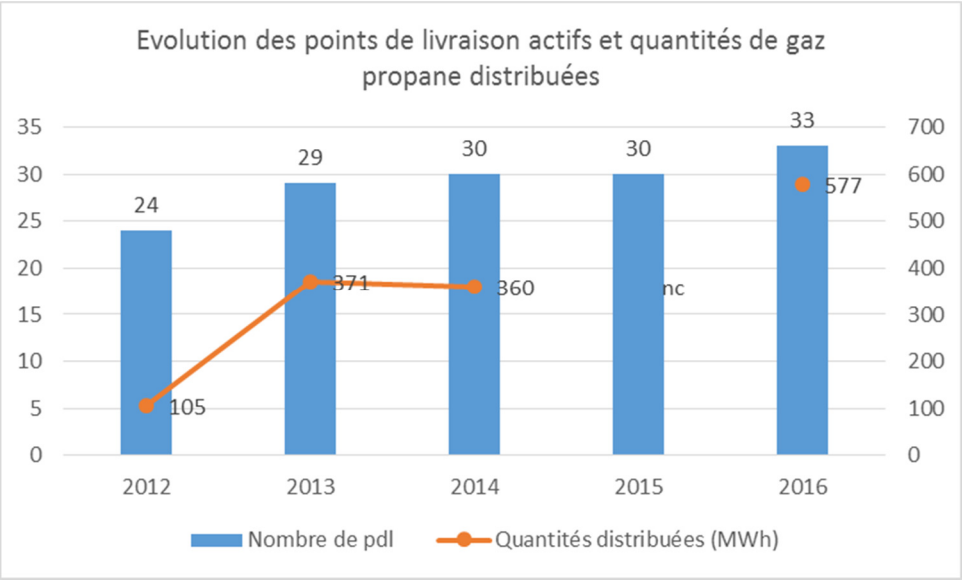

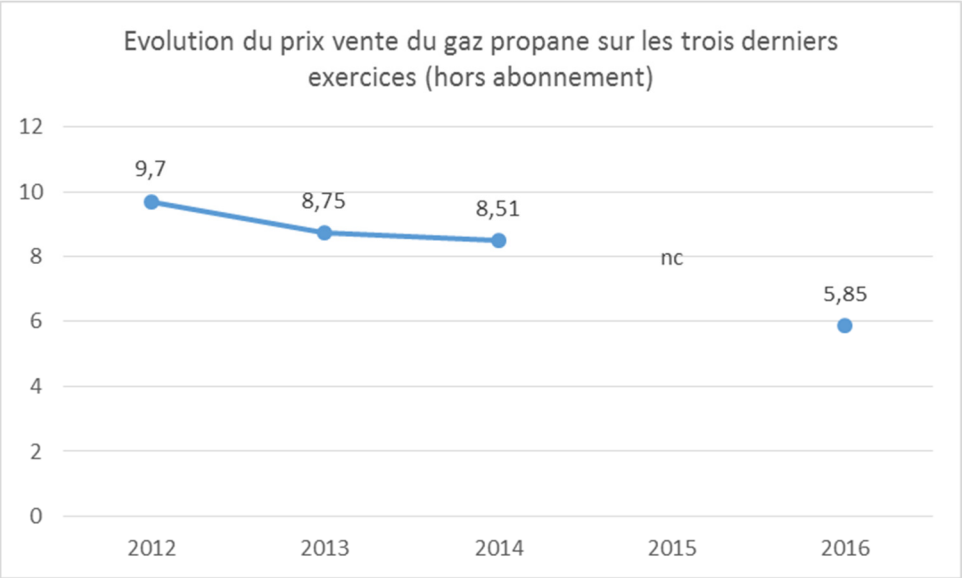

Il convient de suivre le développement des usagers et des quantités de gaz livrées. Ce nombre a augmenté de 38% (+9 usagers) depuis le début de la desserte de la commune pour une augmentation de 450% de la consommation (+472 MWh).

4- LE PATRIMOINE – analyse comptable et financière

Le patrimoine des concessions sur le périmètre du SYDESL comprend l'ensemble des éléments concourant à la distribution du gaz, des postes de détente jusqu'aux compteurs situés, généralement, en limite de propriété. Il s'agit des ouvrages de détente, des réseaux, des branchements, conduites montantes et des ouvrages divers.

A – La valeur brute d'actif

A l'échelle des 119 communes, la valeur d'acquisition des biens concédés s'élève à 80 934 k€ - dont 95% sur le périmètre « historique » -, en hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent en raison essentiellement de l'intégration d'une nouvelle commune comme évoqué en introduction du document.

Le patrimoine concédé **est amorti à près de 38%,** soit 30 517 k€.

En 2016, la publication du décret n°2016-495 du 21 avril 2016 [2] est venue préciser le contenu que le concessionnaire doit faire figurer a minima dans les comptes rendus annuels d'activité qu'il transmet aux autorités concédantes sur son périmètre de desserte exclusive (concessions « historiques »). **Ces dispositions ont notamment conduit le concessionnaire à établir :**

- **Un inventaire économique des ouvrages :**
  - **Distinguant les biens de retour des biens de reprise.** A défaut de définitions contractuelles sur les régimes associés aux biens en concession, le concessionnaire a procédé nationalement à une dissociation entre « biens concédés » et « autres biens ».
  - **Précisant leur origine de financement ainsi que la distinction entre biens de 1er établissement et biens renouvelés.**
  - **Précisant leur valeur nette réévaluée (estimation de la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD fixé par la CRE).**
- **Un compte de régulation (dit « compte d'exploitation ») permettant d'estimer le niveau de participation des concessions du SYDESL à la péréquation tarifaire ; ceci par transposition des principes de fixation du tarif ATRD péréqué utilisés par la CRE.**

1- La concession historique

[2] Décret n° 2016-495 du 21 avril 2016 relatif au contenu du compte rendu annuel de concession transmis par les organismes de distribution de gaz naturel aux autorités concédantes

Décomposition de la valeur brute d'actif selon le type d'ouvrage au 31/12/16

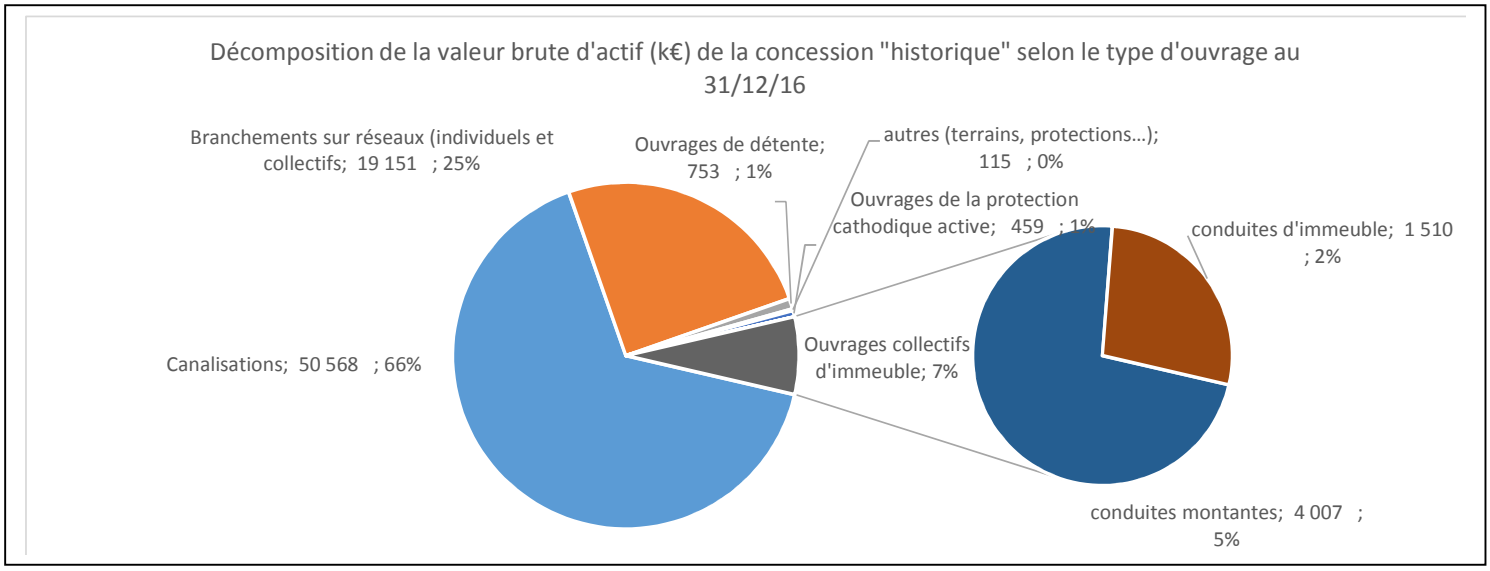

Source : GRDF – mission contrôle – fichiers comptables

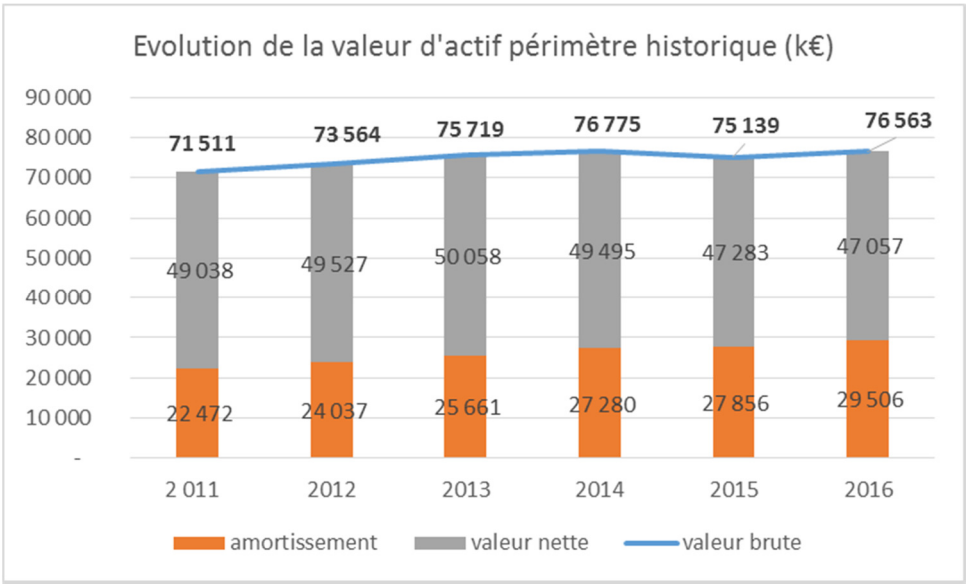

Source : GRDF – mission contrôle

2- concession « DSP »

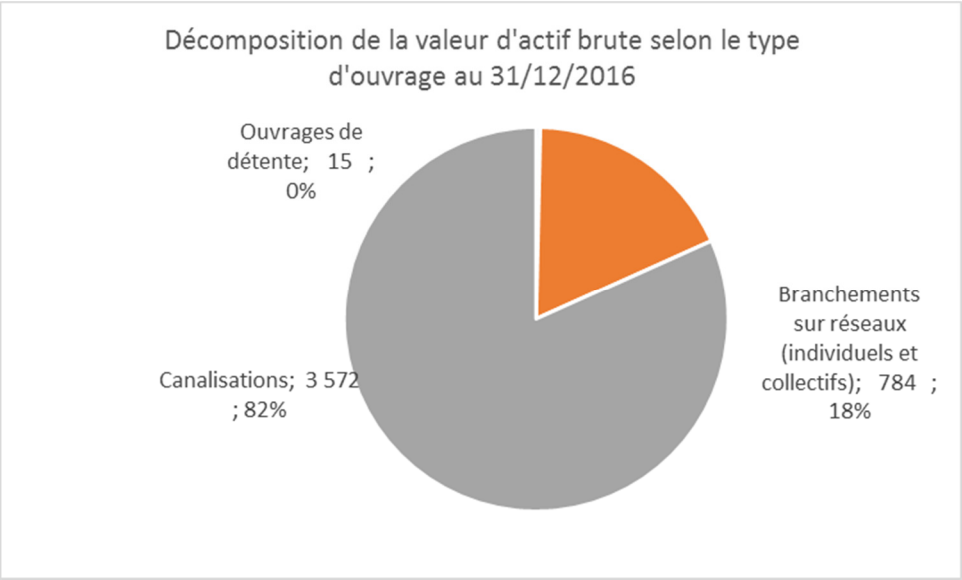

Source : GRDF – mission contrôle ex 2016

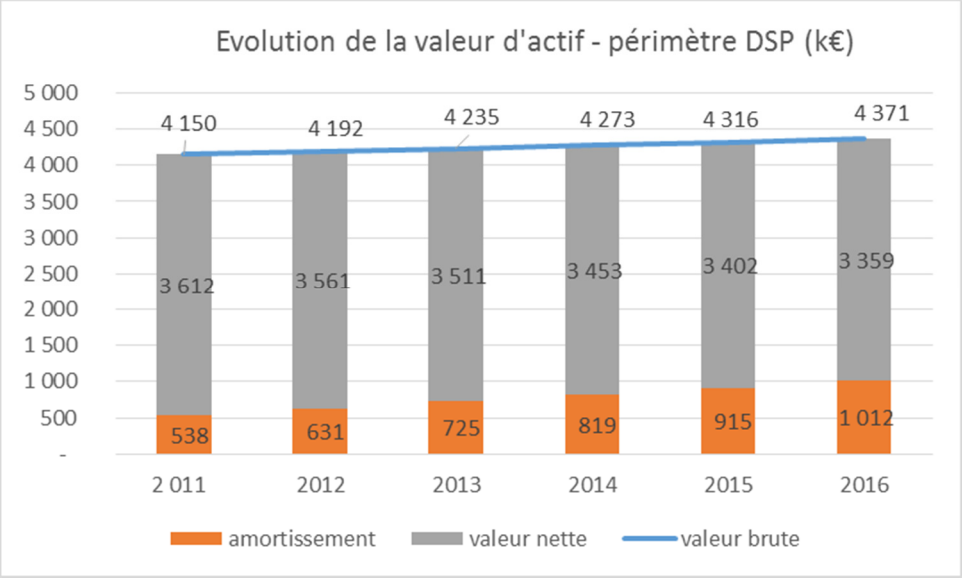

Source : GRDF - mission contrôle ex 2016

Rapporté au nombre d'usagers, **la valeur d'actif imputable à la desserte de chacun s'élève à 2 114 euros fin 2016**.

Sur les 5 derniers exercices, ce ratio affiche une augmentation continue, il en découle qu'en moyenne l'alimentation d'un usager nécessite des investissements de plus en plus importants.

A fin 2016, les biens affectés aux concessions du SYDESL sont valorisés à hauteur de 89 694 k€ dont 8 559 k€ (9,5%) qui correspondent à des biens « non concédés »[3]. La valeur nette réévaluée, c'est-à-

[3] Biens « non concédés » et ouvrages concédés affectés arbitrairement sur les concessions à l'aide de clefs de répartition (biens nationaux non associés à des contrats de concession).

dire la part des ouvrages non couverte par le tarif ATRD est estimée à 60 462 k€ en baisse de 0,8% par rapport à 2015 (- 475 k€).

Si ces éléments d'ordre économiques permettent aujourd'hui de disposer d'une vision et d'informations complémentaires, ils ne peuvent en aucun cas se substituer à la réalité comptable propre à chaque contrat de concession. Ces deux approches peuvent coexister sans toutefois être comparées.
Ainsi, en considérant la comptabilité attachée aux contrats de concession du SYDESL, il est également possible d'apprécier les origines de financement « indirectes » induites par les pratiques du concessionnaire en matière d'amortissement et de constitution de provisions (sur le périmètre « historique » particulièrement).

Par cette approche, il ressort qu'au terme de l'exercice 2016, 93% des actifs concédés a été financé par la Collectivité et les tiers sous forme de remises gratuites, soit 73 611 k€. Plus précisément, ce montant se répartit de la façon suivante :

- 93 % est constitué des biens remis gratuitement aux termes des contrats précédents au moment de leur renouvellement[4] ;
- Les 6 % restant concernent les remises gratuites effectives (remises de tranchées en coordination, remises d'ouvrages collectifs d'immeuble construits par des promoteurs…) valorisées par le concessionnaire sur les contrats en cours.

L'enregistrement de ces mécanismes est réalisé au compte 229 « droits du concédant » qui traduit, au terme du contrat, le droit au retour de la concession au bénéfice de l'autorité concédante. Ainsi il conviendra de continuer à maintenir une attention particulière sur l'accès aux informations d'origine comptables au cours des prochains exercices.

B- Le compte droits du concédant

Le compte droit du concédant correspond, au terme de la concession, à la valeur des biens qui seront remis gratuitement par le concessionnaire à l'autorité concédante. C'est schématiquement la fraction des immobilisations nettes déjà payées par les usagers ou les collectivités, qui n'aura pas à être indemnisée.

COMPTE DROITS DU CONCEDANT

=

Remises gratuites

Contrevaleur des biens remis gratuitement par les tiers au concessionnaire

+

Provisions utilisées pour le renouvellement

Provisions pour le renouvellement des immobilisations de la concession, constituées par les écarts de remplacement du bien et sa valeur d'origine amortie industriellement

+

Amortissement de caducité

Permet au concessionnaire de reconstituer son financement par des dotations annuelles

[4] Sur le périmètre « historique » de GRDF, tout bien de 1er établissement mis en service pendant la durée de validé d'un contrat sera amorti intégralement au terme de la concession par l'amortissement de caducité et tout bien dont la fin de vie intervient pendant la durée du contrat est préfinancé par l'amortissement industriel et par la provision pour renouvellement.

-

Dépréciation des biens remis gratuitement

Amortissement de dépréciation sur la durée de vie comptable du bien de l'ensemble des ouvrages concédés financés par le concédant

-

Dépréciation des biens non renouvelables

Dépréciation des biens qui ne seront pas renouvelés avant le terme de la concession

Les biens concédés étant remis gratuitement à l'autorité concédante aux termes du contrat, les droits du concédant se voient crédités annuellement des dotations de caducité qui permettent au concessionnaire de reconstituer l'intégralité de son financement à l'échéance des concessions.

1- Le compte Droit du concédant pour la concession historique

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Remises gratuites (R.G)		**18 102 k€**	**18 313 k€**	**18 708 k€**	**76 348 k€**	**73 418 k€**	**73 540 k€**
dont RG de la Collectivité		3 469 k€	3 744 k€	4 171 k€	4 362 k€	4 403 k€	4 562 k€
dont RG suite à renouvellement du contrat		14 633 k€	14 569 k€	14 537 k€	71 986 k€	69 016 k€	68 978 k€
Amortissement des remises gratuites	-	**7 415 k€**	**7 765 k€**	**8 138 k€**	**27 275 k€**	**27 825 k€**	**29 418 k€**
dont amortissement des RG de la Collectivité		833 k€	910 k€	990 k€	1 081 k€	1 138 k€	1 233 k€
dont amort. des RG suite à renouvellement du contrat		6 582 k€	6 855 k€	7 147 k€	26 194 k€	26 686 k€	28 185 k€
Dépréciation des biens non renouvelables	-	**14 807 k€**	**16 014 k€**	**17 258 k€**	**5 k€**	**31 k€**	**141 k€**
Amortissement de caducité	+	**25 560 k€**	**27 591 k€**	**29 711 k€**	**7 k€**	**50 k€**	**221 k€**
Provision pour renouvellement utilisées	+	**2 348 k€**	**2 887 k€**	**3 410 k€**	**20 k€**	**469 k€**	**937 k€**
TOTAL		**23 787 k€**	**25 012 k€**	**26 432 k€**	**49 095 k€**	**46 082 k€**	**45 138 k€**

Au terme du contrat, la valeur du compte « droits du concédant » est égale à la valeur nette comptable des biens concédés.

Evolution du compte « droits du concédant » périmètre historique depuis 2010

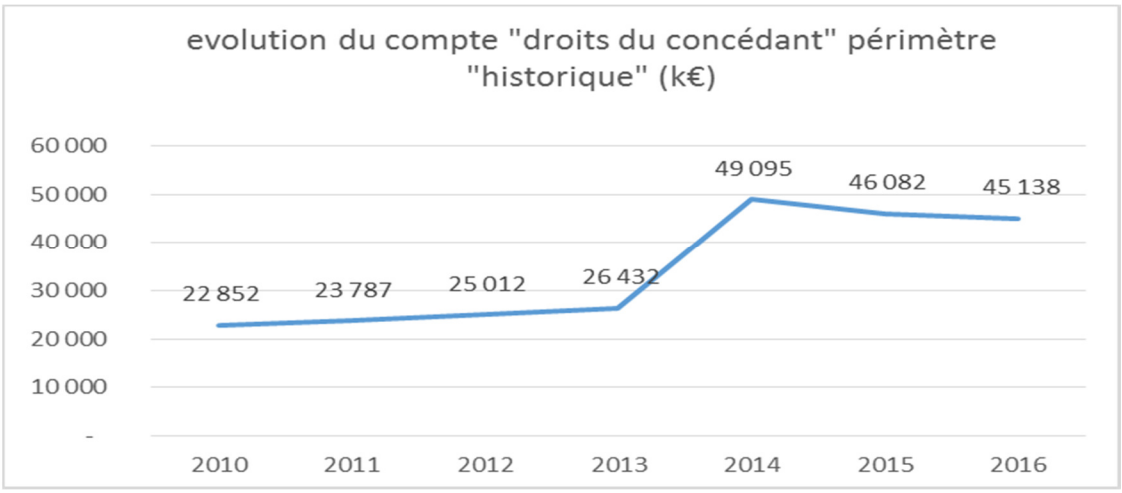

Source : AEC – mission contrôle

La brusque augmentation des droits du concédant en 2014 est due à la signature, fin 2013, du contrat de concession entre le SYDESL et GRDF suite à l'intégration de 112 communes en DSP « historiques » ; ce qui comptablement se traduit par des mouvements d'écriture sur les remises gratuites et leur amortissement.

2- Le compte Droits du concédant pour les DSP « loi Sapin »

La valeur du compte « droits du concédant » correspond à l'assiette de calcul sur laquelle l'indemnité de sortie serait évaluée si la collectivité devait racheter les installations de distribution en réseau. Fin 2016, ces indemnités s'élèveraient à – 3 300 k€.

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur d'actif des remises gratuites		48 k€	48 k€	48 k€	48 k€	56 k€	71 k€
Amortissement des remises gratuites	-	6 k€	7 k€	7 k€	7 k€	10 k€	12 k€
Valeur d'actif des biens concédés	-	4 150 k€	4 192 k€	4 235 k€	4 273 k€	4 316 k€	4 371 k€
Amortissement des biens concédés	+	538 k€	631 k€	725 k€	819 k€	915 k€	1 012 k€
Provisions pour renouvellement utilisées	+	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€
TOTAL		**-3 570 k€**	**-3 519 k€**	**-3 469 k€**	**-3 412 k€**	**-3 356 k€**	**-3 300 k€**

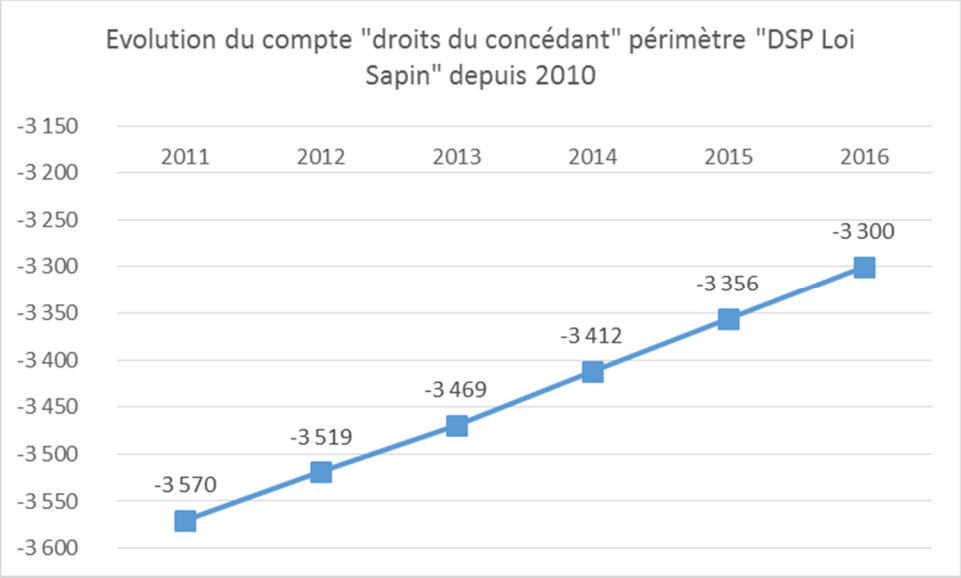

Au terme de l'exercice 2016, 93% du financement des ouvrages concédés a été réalisé par la Collectivité et les Tiers sous forme de remise gratuite (soit 73 611 k€). Plus précisément, les 73 474 k€ se répartissent de la façon suivante :

- 93% est constitué des biens remis gratuitement aux termes des contrats de concession précédent (les ouvrages concédés financés par GRDF sur les contrats précédents) ;

- 6% concernent les remises gratuites effectives valorisées par le concessionnaire sur les contrats en cours (remises de tranchée en coordination, remises d'ouvrages collectifs d'immeuble construits par des promoteurs…).

L'enregistrement de ces mécanismes est réalisé au compte 229 « droits du concédant » qui traduit, au terme du contrat, le droit au retour de la concession au bénéfice de l'autorité concédante.

C- Cohérence des états d'inventaire

Ainsi qu'en disposent les contrats de concession, les biens nécessaires à la réalisation des services délégués font l'objet d'états d'inventaire technique et comptable tenus à jour par le délégataire.

Les résultats des investigations présentés ci-après sont issus de l'analyse de la fiabilité des inventaires comptables et techniques des biens concédés, continûment tenus à jour par le concessionnaire en qualité d'exploitant du service délégué par le SYDESL.

L'existence de ces inventaires, dont chaque ligne est descriptive d'un ouvrage (bien), ou d'un petit sous-ensemble de ceux-ci, n'a de sens que dans la mesure où les biens existent effectivement sur le terrain et sont dédiés à la réalisation du service. Cette existence des biens ne peut, dans l'absolu, être attestée objectivement que par une visite de terrain, voire pour certains d'entre eux, seulement après une ouverture de fouille, puisque les ouvrages gaziers sont majoritairement implantés dans le sol.

Ceci étant, sans engager de vérifications aussi lourdes que des fouilles qui permettraient de qualifier l'inventaire comptable du patrimoine, il existe d'autres documents informatiques ou matériellement palpables qui, parce qu'ils ont été créés de façon disjointe à l'inventaire comptable, peuvent corroborer ce dernier en partie ou en totalité. Ainsi il est notamment prévu par l'article 2 des cahiers des charges de concession que soit remis un inventaire technique des ouvrages concédés.

Il découle de ce qui précède, que l'analyse de la cohérence des états d'inventaire peut être menée en comparant ces états. Pour autant qu'ils soient manipulables.
C'est en ce sens, qu'il a été demandé au concessionnaire de produire :

- **L'inventaire comptable des biens immobilisés sous sa forme désagrégée.**
  Il a été fourni sous une forme proche de celle souhaitée, bien qu'elle soit incomplète.
- **L'inventaire technique des ouvrages en exploitation à un niveau de désagrégation comparable au précédent.**
  Il n'a été qu'en partie fourni, le concessionnaire déclarant ne pas disposer formellement d'inventaire technique des branchements individuels ;

Les analyses et les calculs de cohérences, menés essentiellement sur les fichiers d'inventaire, ont été conduits sans présupposer la qualité meilleure d'un état par rapport aux autres.

Ceci n'a évidemment de sens que pour les quantités comparables dans les états considérés, soit très concrètement pour les quantités physiques dénombrant les biens ou leur ampleur.

S'agissant des ouvrages de raccordement :

- Soulignons l'in-comparabilité des états d'inventaire vis-à-vis des branchements individuels (en l'absence d'un inventaire technique) ;
- Signalons que les branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble présentent des sur-immobilisations comptables importantes. Le traitement de ces écarts devrait intervenir, selon GRDF, à l'horizon 2018, lorsque l'inventaire in situ évoqué plus avant sera finalisé. Comme signalé plus avant, compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs

nécessaires, il est essentiel que le SYDESL puisse être informé sur les méthodes de remise en cohérence des bases de données préalablement à leur application.

Dans le tableau suivant, le coefficient de cohérence de la globalité est meilleur que le coefficient de cohérence à l'échelon communal en raison du phénomène de compensation des écarts de linéaires entre les communes.

1- Cohérence des états d'inventaire : les canalisations de distribution

A l'échelle globale, c'est-à-dire de l'ensemble constitué par les 119 communes desservies ou traversées par des ouvrages de distribution, l'écart de linéaire de canalisations entre les états d'inventaire technique et comptable est, au terme de l'exercice 2016, de 3 727 mètres, soit une incohérence de 0,28%.
Toutefois, ce résultat global résulte de compensations à l'échelon communal :

- Certaines d'entre elles affichent un linéaire inventorié techniquement plus long que celui enregistré dans les bases comptables,
- Et réciproquement, d'autres montrent un inventaire technique moindre que l'inventaire comptable, d'où le phénomène de compensation.

Au total, le cumul de la valeur absolue des écarts constatés par commune représente 22,7 kilomètres.
En part, 1,72 % du linéaire concédé ne trouve donc pas son image dans l'un ou l'autre des états d'inventaire (à l'échelon communal, abstraction faite des paramètres de section, de matériau et de millésime). Ainsi, la somme des écarts communaux permet d'afficher une image plus fidèle de la cohérence des deux bases de données.

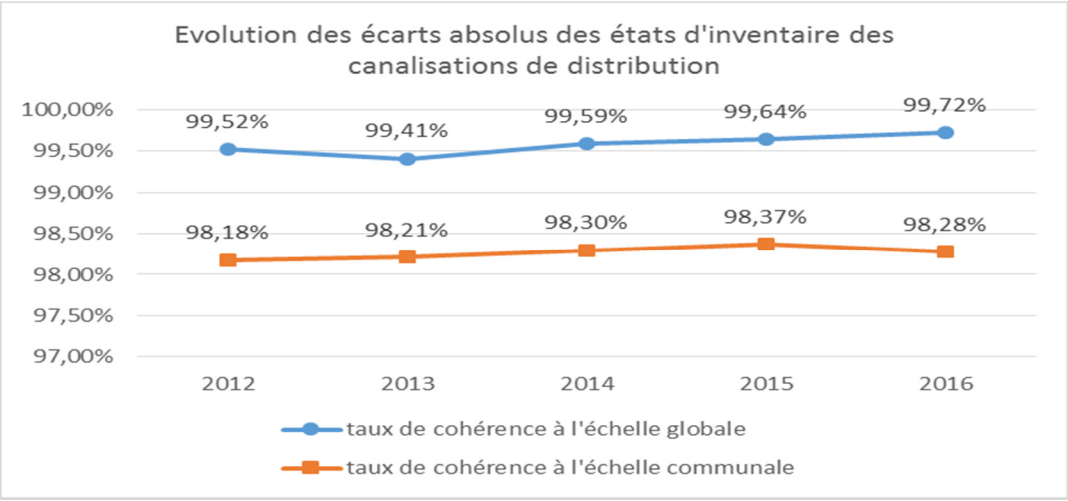

Evolution des écarts absolus des états d'inventaire des canalisations de distribution

km	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire technique au 31/12	1 344,2	nc	1 356,9	1 362,8	1 365,5	1 315,3	1 321,7
Linéaire comptable au 31/12	1 349,1	-	1 363,4	1 370,8	1 371,2	1 320,1	1 325,4
Ecart absolu global	4,87	-	6,5	8	5,7	4,8	3,7
Taux de cohérence à l'échelle globale	99,64%	-	99,52%	99,41%	99,59%	99,64%	99,72%
Cumul des écarts absolus par commune	27,28	-	24,75	24,5	23,2	21,4	22,7
Taux de cohérence	97,97%	-	98,18%	98,21%	98,3%	98,37%	98,28%

Source : GRDF – mission contrôle exercice 2016

Les données comptables ne font, logiquement, pas état du linéaire posé avant la nationalisation de 1946. Dès lors, le linéaire posé préalablement à cette date est immobilisé, dans l'inventaire comptable, en 1946, date à laquelle les ouvrages ont été inventoriés dans le patrimoine du concessionnaire créé alors, et année pour laquelle on observe logiquement un cumul des longueurs de réseaux posés antérieurement.

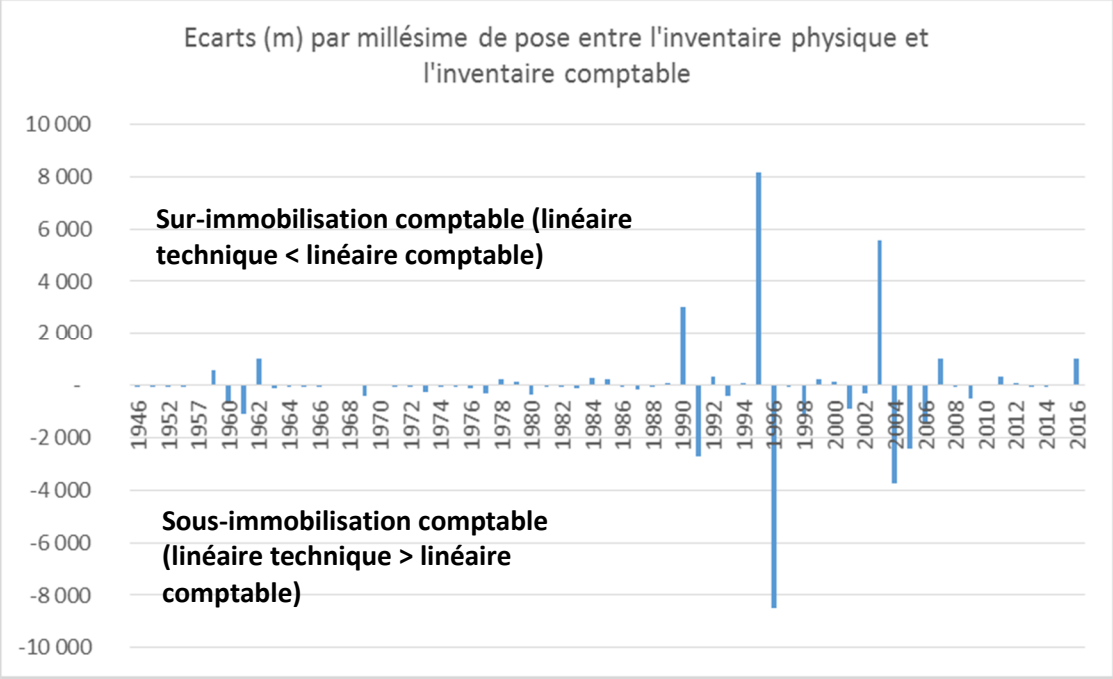

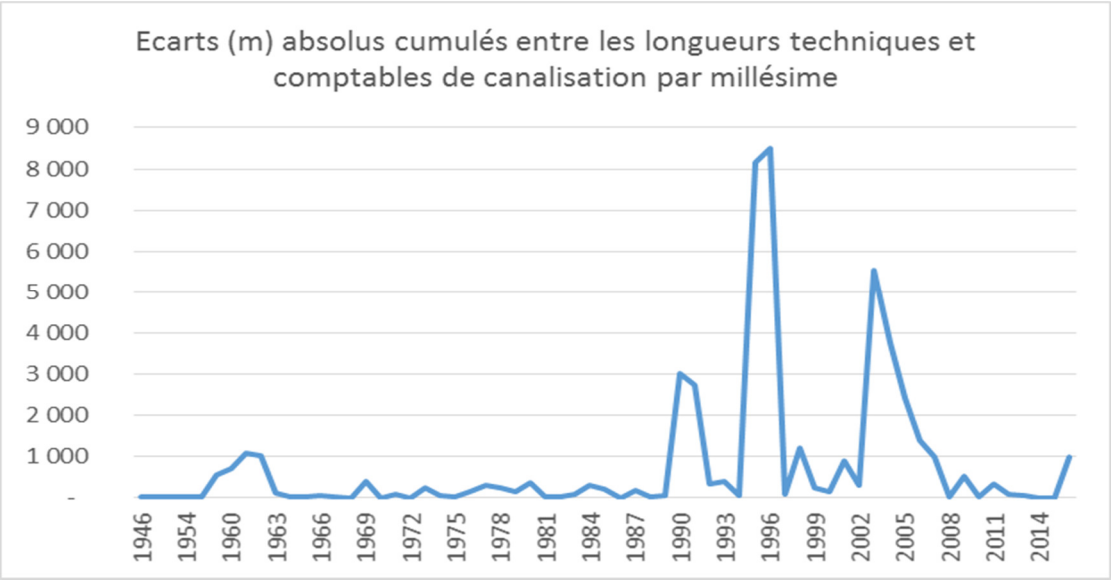

Source : GRDF– mission contrôle exercice 2016

On déduit de l'analyse globale des écarts par millésime (graphiques ci-après) :

- Que l'historique de constitution des canalisations ne fait pas apparaitre clairement de périodes où les écarts relèvent davantage d'une sur-immobilisation que d'une sous-immobilisation ;
- Que les écarts annuels sont peu élevés sur les dernières années (2010-2014), exception faite de l'année 2016, pour laquelle les écarts se résorberont certainement pour partie au cours de l'exercice 2017 à la suite à des correctifs d'inventaires ;
- Les millésimes de pose compris entre 2003 et 2009 affichent des taux d'in-comparabilité relativement élevés, pouvant atteindre un peu plus de 23% en 2007.

Il apparait que la période 2003-2009 est caractérisée par des écarts absolus cumulés d'inventaire très importants. Ces millésimes pourraient ainsi constituer une priorité dans l'hypothèse de la mise en place d'un plan concerté avec le concessionnaire de remise en cohérence des deux bases technique et comptable. Notons par ailleurs que les millésimes 1995 et 1996 présentent les cumuls d'écarts les plus importants (plus de 8 000 mètres).

S'agissant des canalisations de distribution, les divergences d'inventaire affichent un taux de comparabilité (tout paramètre disponible pris en compte) de 93,27%. Il y a donc 6,73% des canalisations de distributions inventoriées dans les bases tenues à jour par le concessionnaire qui peuvent éventuellement faire l'objet d'une gestion incertaine. **Interrogé sur les écarts d'inventaire les plus significatifs qui concernent les millésimes de 2003 à 2007, le concessionnaire a proposé d'aborder ce point lors d'une réunion de travail entre le SYDESL et GRDF.**

41% des divergences identifiées portent sur la période 2001-2009.

Dès lors il pourrait être utile de mettre en place un plan de remise en cohérence des états d'inventaires technique et comptable, en concertation avec le concessionnaire. Ce plan pourrait alors se focaliser dans un premier temps sur les millésimes et les communes présentant des écarts les plus significatifs.

L'objectif serait alors d'amener le concessionnaire à préciser les moyens alloués à la remise en cohérence des inventaires technique et comptable. Il pourrait être fait alors un point chaque année sur cette thématique afin de suivre l'évolution de ces écarts et les méthodes appliquées pour la résorption de ceux-ci.

2- Cohérence des états d'inventaire : les ouvrages de raccordement

Dans le principe, s'agissant de considérer les ouvrages de raccordement, il conviendrait d'évoquer :

(a) Les branchements individuels ;

(b) Les branchements collectifs ;

(c) Les ouvrages collectifs d'immeubles, c'est-à-dire les portions de canalisations situées aux abords des immeubles bâtis (dans les espaces à usage privatif, par opposition au domaine public), dans les immeubles eux-mêmes ou sur leurs façades, dévolus à apporter le gaz à des usagers partageant un même bâti ;

(d) Les branchements particuliers dans les immeubles collectifs, donc à l'aval des précédents ouvrages.

Sur l'ensemble de ces ouvrages, il faudrait regarder les quantités techniques et financières, contenues dans l'un et l'autre des états d'inventaire afin de les comparer et les analyser.
Or, si le concessionnaire est en mesure de communiquer un inventaire technique et un inventaire comptable des branchements collectifs et conduites d'immeuble, la situation apparait moins évidente s'agissant des conduites montantes. En effet, à l'inventaire comptable, les biens immobilisés sous la dénomination ''conduites montantes'' regroupent tous les ouvrages situés à l'aval des conduites d'immeubles (excepté les branchements particuliers), alors que les états techniques permettent de dissocier les conduites montantes, des nourrices de compteurs, tiges cuisines…).

En revanche, l'absence d'inventaire technique des branchements individuels perdure et l'état comptable des branchements particuliers a été supprimé en 2004. Ainsi, l'état actuel des bases d'inventaire des capacités de raccordement n'est donc pas conforme aux dispositions de l'article 2 du cahier des charges de concession, pour ce qui concerne les parties terminales des infrastructures de distribution.

Les états d'inventaire technique et comptable des ouvrages de raccordement des immeubles collectifs peuvent en revanche être comparés, leur cohérence estimée et l'évolution de cette dernière appréhendée par rapport à l'exercice antérieur.

Il ressort de cette analyse les écarts suivants :

Les ouvrages de raccordement des immeubles collectifs (*au 31/12/2016)*

Nature des ouvrages	Quantité technique	Quantité comptable	Global SYDESL		Cumul des communes	
			Ecart absolu	*Taux de cohérence*	*Quantité cumulée des écarts*	*Taux de cohérence*
Branchements individuels	**Non inventorié**	**26 630 u**	-	-	-	-
Branchements collectifs	**1 994 u**	**2264 u**	**270 u**	**87,32%**	**446 u**	**79,05%**
Conduites d'immeubles	**1 659 u**	**2266 u**	**607 u**	**69,07%**	**613 u**	**68,76%**

Conduites montantes	1 338 u	2469 u	565 u	74,16%	1 131	48,27%
Tiges de cuisine	11 u					
Conduites de coursives	45 u					
Nourrices de compteurs	510 u					
Branchements particuliers	(15 465 u)	Non inventorié	-	-	-	-

Globalement il convient de souligner :

- qu'il y a une faible cohérence des états comparés au niveau global et communal pour les trois catégories d'ouvrages pour lesquelles l'analyse a pu être réalisée ;

- qu'à la maille communale, les taux de cohérence constatés sur les branchements collectifs sont assez proches de ceux identifiables sur les conduites d'immeubles et plus élevés que ceux observés sur les conduites montantes ;

- sur 39 communes, l'inventaire comptable recense des ouvrages collectifs d'immeuble alors que l'inventaire technique n'identifie aucun bien de cette nature (taux d'incohérence de 200% en haut à gauche du graphique),

- cinq communes présentent une cohérence parfaite des quantités de branchements collectifs (Allerey-sur-Saône, Curgy, Jambles, Laizy et Vitry-en-Charollais),

- Les 76 communes équipées de branchements d'immeuble collectif font majoritairement état (à 72%) d'une sur-représentativité des ouvrages collectifs d'immeubles dans les états comptables par rapport aux états techniques établis in situ :

S'agissant des ouvrages des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble, les états remis par GRDF doivent donc être considérés avec prudence, y compris en conséquence des difficultés d'extraction des données par le délégataire.

De plus, il convient d'attirer l'attention sur la phase de fiabilisation de l'inventaire in situ qui est en cours de réalisation depuis 2010 par le concessionnaire (les deux premières phases de recensement n'ont pas été concluantes et doivent être complétées). Celui-ci a annoncé avoir fixé un objectif de finalisation de cet inventaire technique à l'horizon 2017. Une fois ce recensement effectué, il sera alors réalisé un rapprochement des deux bases technique et comptable.

Rappelons que l'enjeu se situe essentiellement sur la méthode de rapprochement qui sera décidée par GRDF et son impact au niveau des valeurs d'actifs et des origines de financement. Compte tenu des enjeux financiers associés et eu égard aux correctifs nécessaires, il est essentiel que le SYDESL soit informé sur cette méthode préalablement à son application sur les inventaires.

3- Analyse sur les autres biens concédés

Les autres biens concédés immobilisés représentent, en valeur, 1 337 121 € soit 1,6% de la valeur d'acquisition des ouvrages en exploitation.

Ainsi la liste des autres biens concédés s'établit fin 2016, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Autres biens inscrits à l'inventaire comptable du patrimoine concédé

	Quantités inventoriées en :		Global SYDESL		Cumul des communes	
Désignation	*comptabilité*	*technique*	*Ecart absolu*	*Taux de cohérence*	*Quantité cumulée des écarts*	*Taux de cohérence*
Postes de détente, comptage	71 u	55 u	16 u	*74,60%*	38 u	*39,68%*
dont MPC/MPB	*n.d*	*41 u*				
dont MPB/BP	*n.d*	*12 u*				
dont autres	*n.d*	*2 u*				
Matériels de protection cathodique active	39 u	25 u				
dont poste de drainage	-	*1 u*	22 u	*21,43%*	24 u	*14,29%*
dont poste de soutirage	-	*16 u*				
dont anode	*n.d*	*8 u*				
Equipement de télé-exploitation	13 u	29 u	16 u	*23,81%*	18 u	*14,29%*
Dispositif de protection de branchement	11 u	n.d				

Ainsi, les différents ouvrages inventoriés appellent encore les remarques et les précisions suivantes :

Les ouvrages de détente

L'inventaire comptable n'effectue aucune présentation différenciée selon les gammes de pressions à l'amont et à l'aval qui justifient leur mise en œuvre ; différenciation que l'on trouve en revanche et très logiquement dans l'inventaire technique. Rappelons que ce dernier recense essentiellement des postes MPC/MPB (41 unités) et MPB/BP (12 unités), avec à la marge deux autres postes de détente.

Des analyses menées à l'échelon global, il ressort une différence entre les données comptables et techniques de 16 unités. En conséquence, le taux de cohérence global est de 74,60%.

Cependant l'analyse des écarts à l'échelle communale, amène à observer un écart de 38 unités entre les deux bases. Cet écart conduit à obtenir un taux de cohérence de seulement 39,68%.

La convergence parfaite des inventaires se retrouve sur 16 communes sur 31.

Parmi les communes présentant des anomalies (non correspondance des communes où figurent des ouvrages de détente dans les états d'inventaire), il convient de noter le cas de la commune de Macon pour laquelle un écart absolu de 20 ouvrages a été identifié.

Les ouvrages de la protection cathodique active

Rappelons là encore que la comparaison des états d'inventaire ne peut être menée de façon brute. En effet, l'inventaire technique recèle des anodes, ouvrages non inventoriés dans les bases comptables en raison du principe même de leur mise en œuvre, qui conduit à constater leur disparition au fil du temps.

Ainsi, il convient d'observer que la non-convergence des deux bases de données du concessionnaire est caractérisée par un écart communal total de 24 ouvrages.

Les équipements de télé-exploitation

Les équipements de télé-exploitation sont d'une manière générale des matériels mis en œuvre pour permettre l'exploitation déportée (à distance) des ouvrages actifs (manœuvrables) situés sur le réseau[5].

Notons qu'en 2016, le concessionnaire déclare dans ses bases techniques 29 équipements de télé-exploitation sur les postes de protection cathodique active et postes de détente.

Rappelons que les ouvrages de protection cathodique active (hors anode) sont tous équipés d'un équipement de télé-exploitation, hormis un poste de soutirage posé en 2015. S'agissant des postes de détente ils sont à 22% équipés en ouvrage de télé-exploitation.

La cohérence observable actuellement entre les deux dénombrements de ces biens d'un point de vue communal s'établit à 14%.

5- La redevance de concession

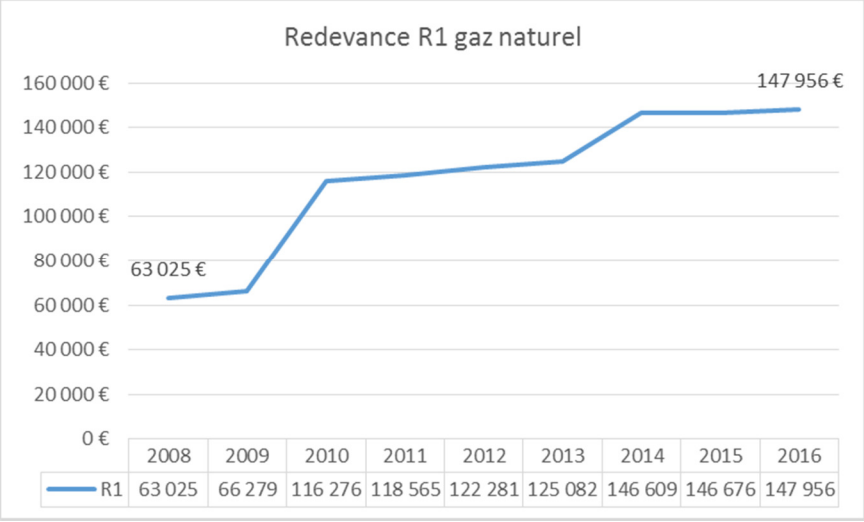

[5] Dans le cas présent, les indications apportées par les exploitants conduisent à conclure qu'il s'agit d'équipements de télétransmission (servant à transmettre des indications sur l'état de fonctionnement des appareils) et non de matériels utilisés pour les commander (modifier leur état de fonctionnement).

D- LE PATRIMOINE COMPTABLE EN GAZ PROPANE

	2012	2013	2014	2015	2016
Valeur brute des biens de retour (k€)	154,073	154,073	156,53	156,53	156,53
Amortissement (k€)	n.c	n.c	n.c	17,005	23,266
Valeur nette (k€)	n.c	n.c	n.c	139,525	133,264
Investissement du concessionnaire (k€)	154,1	154,1	156,5	156,5	156,5
dont participation de tiers	0	0	0	0	0
Remises gratuites par la collectivité et les tiers	0	0	0	0	0
Part amortie des ouvrages	-	-	-	11%	15%
Estimation de la valeur d'actif brut / usager (k€/us)	6,4	5,3	5,2	5,2	4,7

Source : TotalFinaGaz

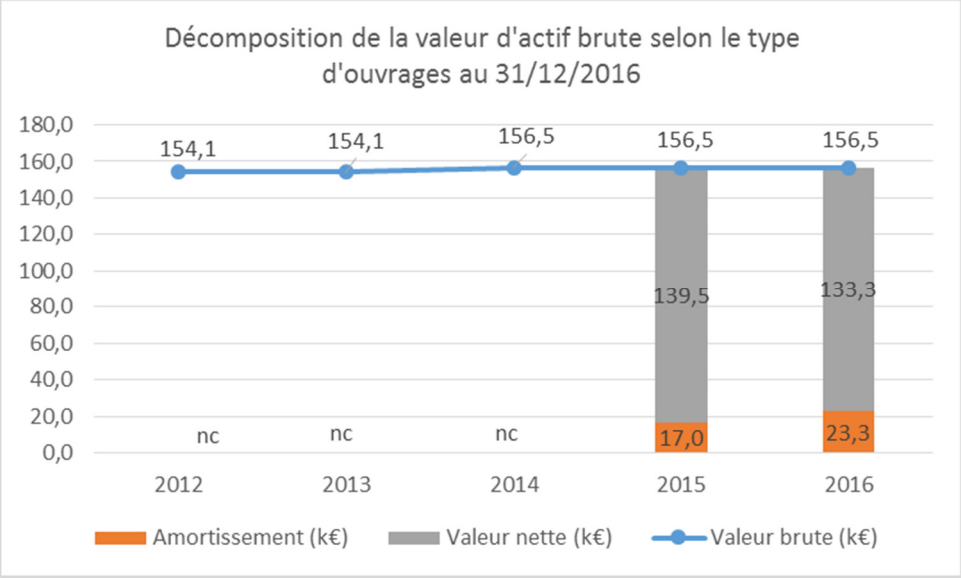

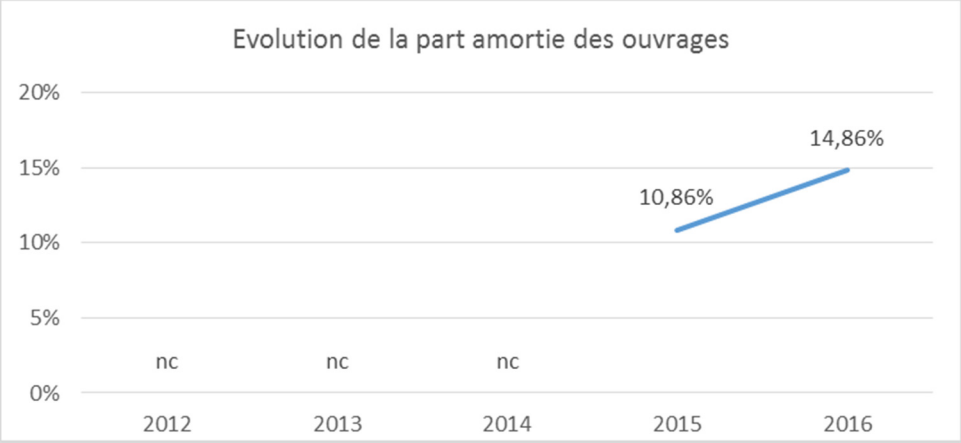

Source : TotalFinaGaz

Un point positif à noter d'entrée est la fourniture d'un inventaire détaillé ouvrage par ouvrage.

L'ensemble du patrimoine concédé au concessionnaire est immobilisé pour une valeur brute totale de 156,5 K€, stable depuis l'exercice 2014. De plus l'exploitant déclare avoir financé lui-même la totalité de ces investissements. Ce patrimoine est amorti à 14,9 % (23,3 k€).

Les canalisations de distributions représentent 77 % de cette valeur brute (120,8 k€) et les 23% restants sont associés à des branchements individuels sur réseaux.

Il est à noter que la citerne et les équipements associés qui constituent des biens de reprise sont valorisés à hauteur de 33,4 k€.

Le compte « Droits du Concédant »

		2012	2013	2014	2015	2016
Valeur d'actif brute des remises gratuites		0	0	0	0	0
Amortissement des remises gratuites	-	0	0	0	0	0
Valeur d'actif brute des biens financés par le concessionnaire	-	154,073	154,073	156,53	156,53	156,53
Amortissement des biens financés par le concessionnaire	+	n.c	n.c	n.c	17,005	23,266
Provisions pour renouvellement utilisées	+	0	0	0	0	0
TOTAL		n.c	n.c	n.c	-139,525	-133,264

5 – CONCLUSION – RESUME ET POINTS DE VIGILANCE

Suite à la mission d'audit menée par le Cabinet AEC pour l'exercice 2016, l'analyse des données fournies par le concessionnaire GRDF révèle des améliorations apportées mais également des axes de progrès qui conduisent le SYDESL à maintenir sa vigilance sur certains points d'importance.

Les informations mises à disposition

Notons tout d'abord que cette année 2016 a été marquée par la modification d'un certain nombre de données produites au SYDESL par le concessionnaire. Ainsi, le contrôle des concessions **a pu reposer sur une base d'informations globalement significative** pour l'exercice 2016, même si elle demeure d'un niveau en deçà de ce que le SYDESL pourrait attendre.

Plus précisément il convient de rappeler des **carences d'inventaire** qui perdurent :

- Du point de vue technique pour les branchements individuels ainsi que pour l'exhaustivité des robinets de réseau (vision restreinte aux robinets dits ''utiles'' à l'exploitation) ;
- Au niveau comptable pour les branchements particuliers en immeubles collectifs.

Par ailleurs certaines informations n'ont **pas été transmises**, et notamment les dépenses d'entretien et de maintenance engagées sur l'exercice.

Il conviendra de porter une attention particulière au cours de l'exercice à venir afin de s'assurer que le SYDESL puisse disposer d'un niveau d'informations comptables suffisant et a minima similaire à celui de cette année.

L'analyse des principaux indicateurs

L'analyse des données produites sur l'exercice 2016 amène à émettre les conclusions et les recommandations suivantes :

- Des infrastructures communales exploitées par GRDF relativement jeunes en moyenne. Il masque toutefois de grandes disparités d'âge entre les différents réseaux. Le niveau des investissements réalisés dans le cadre d'extension ou de renouvellement ne permettant pas de le maintenir à son niveau actuel, cet âge moyen est par conséquent en augmentation ;
- Une difficulté d'appréhender l'activité de surveillance et de maintenance de certains biens en raison du refus de transparence du concessionnaire sur les aspects permettant d'apprécier la fréquence de surveillance des biens et sur les dépenses engagées ;
- Une baisse du taux de fuites par kilomètre de réseau surveillé ;
- Une stabilité du nombre d'incidents affectant les biens concédés rapporté au nombre d'usagers desservis ;
- Les ouvrages de raccordements, et plus spécifiquement leurs parties actives, sont les plus touchées lors des incidents. De plus les causes à l'origine de ces incidents (altération/défaillance) suggèrent un besoin de remplacement plus soutenu de ces équipements. Une analyse plus approfondie pourrait alors être engagée concernant ces ouvrages, à la fois sur les incidents survenus mais également sur la politique en matière de renouvellement ;
- Une capacité de raccordement exploitée par GRDF inopérant à hauteur de 19,2% conduisant à s'interroger sur la politique commerciale de GRDF. Des investigations approfondies sur la question permettraient de mieux appréhender l'utilisation qui est

faite des volumes financiers alloués dans l'Accès des Tiers au Réseau de Distribution (ATRD) – tarification des services GRDF - pour la densification des usagers le long des réseaux existants ;

- Un manque de lisibilité concernant les informations relatives aux prestations récurrentes (notamment les locations de compteurs et de bloc de détente) ;
- L'impossibilité persistante de mesurer et d'analyser la constitution des coûts des branchements posés dans le cadre des affaires globales, alors que l'ampleur des coûts unitaires observés nécessiterait une analyse plus approfondie ;
- Un volume de réclamations adressées à GRDF en baisse et un respect des délais de réponse dans la majorité des cas ;
- Des écarts d'inventaire entre les états technique et comptable des canalisations de distribution (6,74% d'in-comparabilité). Interrogé sur les millésimes de pose présentant des écarts les plus significatifs, le concessionnaire a annoncé être « en cours d'analyse ». Le SYDESL attend des réponses sur le sujet.
- Une amélioration des états techniques transmis au SYDESL s'agissant des branchements collectifs et ouvrages collectifs d'immeuble (présentation sous un format « chaîné »). Cependant il convient d'observer une sur-représentativité importante de l'inventaire comptable tenu à jour par GRDF par rapport au dénombrement technique de ces ouvrages. Il n'a toujours pas été spécifié au SYDESL les méthodes et les conséquences du rapprochement d'inventaire envisagé pour 2018 par le concessionnaire.

ANNEXE 1 : liste des communes du contrat de concession « historique » du SYDESL

ALLEREY-SUR SAONE
AUXY
AZE
BANTANGES
BEAUMONT-SUR-GROSNE
BEY
BISSEY-SOUS-CRUCHAUD
BOYER
BRAGNY-SUR-SAONE
BRAY
BROYE
BURGY
BUSSIERES
BUXY
CHAMPAGNAT
CHAMPFORGEUIL
CHANES
CHANGY
CHARBONNIERES
CHARDONNAY
CHASSY
CHATENOY-EN-BRESSE
CHATENOY-LE-ROYAL
CHAUDENAY
CHAILLY-LES-MARANGES
CIEL
CLESSE
CLUNY
CORTAMBERT
COUCHES
CUISERY
CURGY
DAMPIERRE-EN-BRESSE
DEMIGNY
DENNEVY
DEVROUZE
DIGOIN
DRACY-LE-FORT
DRACY-SAINT-LOUP
EPINAC
ETANG-SUR-ARROUX
FLEURVILLE
FONTAINES
FRAGNES
FUISSE
GERGY
GIVRY
GRANGES
JAMBLES
LA CHAUX
LA GENETE
LA LOYERE
LA ROCHE-VINEUSE
L'ABERGEMENT-DE-CUISERY
LACROST
LAIVES
LAIZY
LANS
LES BORDES
LESSARD-EN-BRESSE
LOISY
LUGNY
MACON
MELLECEY
MERCUREY
MONTPONT-EN-BRESSE
MONTRET
OSLON
OUROUX-SUR-SAONE
PALINGES
PIERRE-DE-BRESSE
PLOTTES
PRETY
RANCY
RATENELLE
ROSEY
RULLY
SAINT-AMBREUIL
SAINT-AMOUR-BELLEVUE
SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE
SAINT-CYR
SAINT-DESERT
SAINT-DIDIER-EN-BRESSE
SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE
SAINT-GERMAIN-LES-BUXY
SAINT-JEAN-DE-VAUX
SAINT-LOUP-DE-VARENNES
SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE
SAINT-MARTIN –EN-BRESSE
SAINT-MARTIN-SOUS-MONTAIGU
SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF
SAMPIGNY-LES-MARANGES
SAVIGNY-SUR-SEILLE
SENNECEY-LE-GRAND
SENOZAN
SERRIGNY-EN-BRESSE
SIMARD
TAIZE
THUREY
TOULON-SUR-ARROUX
UCHIZY
VARENNES-LE-GRAND
VARENNES-LES-MACON
VARENNES-SAINT-SAUVEUR
VENDENESSE-LES-CHAROLLES
VERJUX
VERS
VITRY-EN-CHAROLLAIS

ANNEXE 2 : DSP gaz propane – ville de CRONAT

Données générales

Début de la desserte	13 mars 2012
Déléguée à	Finagaz
Gaz distribué	Propane
Début de la concession	2010
Terme de la concession	2040
Concession	DSP
Nombre de citernes de stockage aérien	1
Capacité de stockage	12,5 tonnes

Inventaire du patrimoine

nc = non communiqué

Inventaire technique		Inventaire comptable		
Quantité	Type d'ouvrage	Quantité	Valeur d'origine (k€)	Valeur nette comptable fin 2016 (k€)
1 689 m	Conduites de distribution	nc	120,8	103
46	Branchements	nc	35,8	30,6
	TOTAL		**156,5**	**133,264**
1	Ouvrage de stockage		33,4	28,3
2	Vannes	nc	nc	nc

Répartition des conduites par matériaux	nc
Répartition des conduites par pression	nc
Répartition des conduites par âge	nc

Le service rendu

Population totale de la commune	572
Nombre de points de livraison (pdl) actifs	33
Consommations	577 MWh
Recettes	33,7 k€ HT

Evènements intervenus sur le réseau en 2016

Nombre d'incidents intervenus	0
Nombre de signalements d'anomalies	1
Evolutions sur l'exercice (extension, renouvellement, abandons)	0